

Copie certifiée conforme du Règlement numéro 2019-02-337 édictant le Plan d'urbanisme

Ripon, ce 4 juin 2019

MUNICIPALITÉ DE RIPON

Par:



Me Sébastien Gauthier, directeur général et secrétaire-trésorier

# MUNICIPALITÉ DE RIPON

## PLAN D'URBANISME 2019 6<sup>ième</sup> version / Février 2019

Adopté par le règlement 2019-02-337

P I E R R E - Y V E S

**G U A Y**

PH. D / URBANISTE PARAJURIDIQUE ET SOCIOLOGUE

301-280 DU BORD-DE-L'EAU O. LONGUEUIL, J4H 3Y8

T 514.862.4639 / F 450.332.8306

G U A Y . P I E R R E - Y V E S @ U Q A M . C A



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIPON**

**Règlement n° 2019-02-337**

**RÈGLEMENT RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME**

---

Avis de motion : 4 février 2019

Adoption du projet de règlement : 17 décembre 2018

Avis de l'assemblée publique de consultation : 20 décembre 2018

Assemblée publique de consultation : 26 janvier 2019

Adoption du règlement : 6 février 2019

Approbation par la MRC : 15 mai 2019

Certificat de conformité : 21 mai 2019

Entrée en vigueur : 21 mai 2019

Avis de l'entrée en vigueur : 4 juin 2019

MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME	
Numéro de l'amendement	Entrée en vigueur

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de Ripon juge opportun de réviser et de remplacer son plan d'urbanisme par un nouveau plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de présentation à cet effet a été donné au cours d'une assemblée précédente de ce Conseil;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE RIPON DÉCRÈTE L'ADOPTION DU PLAN D'URBANISME 2019, LEQUEL SE LIT COMME SUIT :**



## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE 1 : PROFIL MUNICIPAL .....</b>	<b>7</b>
<b>1.1. CONTEXTE.....</b>	<b>8</b>
1.1.1 Localisation .....	8
1.1.2 Historique.....	9
<b>1.2 MILIEU SOCIAL ET ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>10</b>
1.2.1 Population .....	10
1.2.2 Ménages .....	15
1.2.3 Scolarité et emploi.....	16
1.2.4 Indices de vitalité socioéconomique .....	19
<b>1.3 MILIEU BÂTI .....</b>	<b>22</b>
1.3.1 Habitations .....	22
1.3.2 Commerces et services .....	25
1.3.3 Industries .....	25
1.3.4 Agriculture.....	26
1.3.5 Récrétourisme.....	28
1.3.6 Santé et éducation .....	31
1.3.7 Patrimoine bâti .....	31
<b>1.4 INFRASTRUCTURES.....</b>	<b>41</b>
1.4.1 Réseau routier.....	41
1.4.2 Autoroute 50.....	41
1.4.3 Transport collectif.....	42
1.4.4 Énergie et communications .....	42
1.4.5 Gestion des matières résiduelles.....	42
1.4.6 Approvisionnement eau potable .....	43
<b>1.5 ENVIRONNEMENT BIOPHYSIQUE .....</b>	<b>44</b>
1.5.1 Paysage .....	44
1.5.2 Forêt et faune.....	45
1.5.3 Géologie et topographie .....	47
1.5.4 Hydrographie.....	48



<b>PARTIE 2 : VISION STRATÉGIQUE ET ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT .....</b>	<b>51</b>
<b>2.1 ÉNONCÉ DE VISION.....</b>	<b>52</b>
<b>2.2 ORIENTATIONS.....</b>	<b>53</b>
<b>PARTIE 3 : CADRE D'INTERVENTION .....</b>	<b>62</b>
<b>3.1 AFFECTATIONS DU SOL ET DENSITÉS D'OCCUPATION.....</b>	<b>63</b>
3.1.1 Affectation "Conservation" .....	63
3.1.2 Affectation "Récrotourisme" .....	64
3.1.3 Affectation "Foresterie" .....	64
3.1.4 Affectations "Agriculture" .....	65
3.1.5 Affectation "Villégiature" .....	67
3.1.6 Affectation "Habitat mixte" .....	68
<b>3.2 VOIES DE CIRCULATION.....</b>	<b>69</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>70</b>
<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>71</b>

#### LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

<b>TABLEAU 1 :</b>	<b>Évolution démographique de la municipalité de Ripon, 1951 à 2016</b>
<b>TABLEAU 2 :</b>	<b>Croissance démographique des six principaux pôles de Papineau, 1991 à 2016</b>
<b>TABLEAU 3 :</b>	<b>Population permanente et saisonnière, 2014</b>
<b>TABLEAU 4 :</b>	<b>Évolution des proportions par groupes d'âge, 1986 à 2011</b>
<b>TABLEAU 5 :</b>	<b>Évolution de la taille et du nombre de ménage, de 1986 à 2011</b>
<b>TABLEAU 6 :</b>	<b>Revenu médian des ménages, 1995 et 2005</b>
<b>TABLEAU 7 :</b>	<b>Niveau de scolarité, 2006</b>
<b>TABLEAU 8 :</b>	<b>Taux de chômage et d'activité, 1996 et 2006</b>
<b>TABLEAU 9 :</b>	<b>Professions, 2006</b>
<b>TABLEAU 10 :</b>	<b>Périodes de construction des logements permanents, jusqu'en 2011</b>
<b>TABLEAU 11 :</b>	<b>État des logements, 1996 et 2006</b>
<b>TABLEAU 12 :</b>	<b>Les principales concentrations commerciales, 2006</b>
<b>TABLEAU 13 :</b>	<b>Les types d'entreprises forestières, 2009</b>
<b>TABLEAU 14 :</b>	<b>Exploitations et exploitants agricoles, 2006</b>
<b>FIGURE 1 :</b>	<b>Pyramide des âges du Québec, 2011</b>
<b>FIGURE 2 :</b>	<b>Pyramide des âges de Ripon, 2011</b>
<b>FIGURE 3 :</b>	<b>Types de logements, 2006</b>
<b>FIGURE 4 :</b>	<b>Tenure des logements, 2006</b>



## INTRODUCTION

La qualité de vie des citoyens de Ripon exige une planification territoriale et environnementale bien adaptée aux réalités du milieu. Le présent plan d'urbanisme vise à répondre à cet objectif de valorisation du territoire et de bonification du milieu de vie qu'offre Ripon.

Avant de présenter les éléments qui composent ce plan d'urbanisme, rappelons les obligations des municipalités en matière de planification et de réglementation d'urbanisme.

En ce domaine, les municipalités disposent de deux pouvoirs principaux, distincts, mais complémentaires :

- 1) le pouvoir de planifier;
- 2) le pouvoir de réglementer.

Chacun de ces pouvoirs doit s'exprimer par le document d'urbanisme qui lui est spécifiquement assigné par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Le pouvoir de planifier s'exerce essentiellement par l'élaboration et l'adoption d'un plan d'urbanisme, par lequel la municipalité expose ses stratégies de développement du territoire et la manière dont elle entend l'organiser physiquement et gérer son utilisation. À ce titre, le plan encadre la réglementation d'urbanisme en énonçant les objectifs qu'elle doit poursuivre. Le plan d'urbanisme explique donc les finalités à atteindre, alors que les règlements prescrivent les normes que les citoyens doivent respecter lorsqu'ils construisent, aménagent et utilisent leur propriété. Par conséquent, il est impossible d'avoir une réglementation adéquate et bien fondée si, au préalable, les objectifs qui lui serviront d'assise ne sont pas clairement définis dans le plan d'urbanisme.

Afin de remplir son rôle adéquatement, le plan d'urbanisme doit mettre en lumière les problèmes de la réalité actuelle, les tendances et les perspectives d'avenir. Il doit ensuite définir les **orientations d'aménagement à poursuivre**, préciser les **affectations du sol**, les **densités d'occupation** et les **réseaux de transport**. À la différence d'un schéma d'aménagement et de développement d'une municipalité régionale de comté (MRC), qui doit se limiter aux questions d'intérêt régional, le plan d'urbanisme propose donc des solutions aux problèmes locaux.

Quant au deuxième pouvoir municipal, celui de réglementer, il s'exerce par l'élaboration et l'adoption d'une série de règlements qui composent la réglementation d'urbanisme. Elle constitue l'instrument technique et légal par lequel la municipalité doit faire respecter, sous la forme de normes et de critères juridiquement opposables aux citoyens, les décisions stratégiques découlant du plan d'urbanisme.

En assurant le succès de la planification municipale, la réglementation d'urbanisme constitue un véritable contrat social qui équilibre les libertés individuelles des concitoyens, en matière



d'utilisation du sol, de façon à améliorer la qualité du milieu bâti et le bénéfice que chaque citoyen peut en retirer.

### **La révision obligatoire des documents d'urbanisme municipaux**

Selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales doivent planifier et réglementer leur territoire de façon cohérente avec la planification régionale exprimée par le schéma d'aménagement et de développement de leur MRC. Par conséquent, lorsqu'un tel schéma de MRC est révisé, chacune des municipalités locales concernées doit ensuite réviser son propre plan d'urbanisme et les règlements afférents afin qu'ils soient conformes au nouveau schéma de la MRC. En outre, cette révision des documents d'urbanisme est l'occasion idéale d'actualiser leur contenu en tenant compte de l'évolution territoriale récente et des nouveaux objectifs d'aménagement de la municipalité.

La révision des plans et de la réglementation d'urbanisme est un exercice qui peut être d'une envergure très variable, d'une municipalité à l'autre, selon l'état des documents en vigueur, l'évolution du territoire et les perspectives éventuelles de développement. Cette révision peut ainsi simplement consister à modifier légèrement les documents en vigueur ou, si nécessaire, à les remplacer complètement. Dans le cas de Ripon, conformément aux articles 110.3.1, 110.10.1 et 136.0.1 de la LAU, cette révision consiste en un remplacement complet des documents antérieurs, et non pas en une simple modification. Ainsi, la municipalité s'implique activement dans l'amélioration du milieu de vie des citoyens.

Le présent plan d'urbanisme remplace donc celui qui était en vigueur à Ripon jusqu'à maintenant. Quant à la réglementation qui l'accompagne, elle fait l'objet d'un document distinct et remplace également l'ancienne réglementation d'urbanisme. Ces nouveaux documents d'urbanisme sont conformes aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement en vigueur sur le territoire de la MRC Papineau.



**Plan d'urbanisme 2019**  
Sixième version

**PARTIE 1**  
**PROFIL MUNICIPAL**



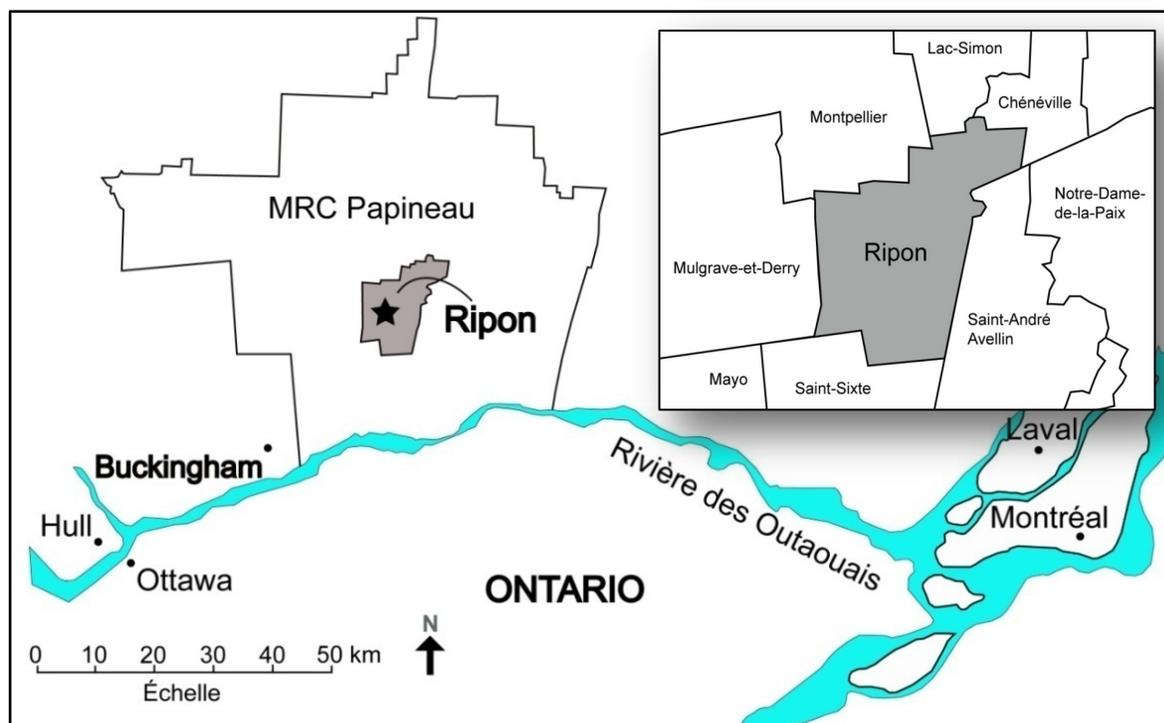
## 1.1. CONTEXTE

### 1.1.1 Localisation

La municipalité de Ripon est située au cœur de la Municipalité régionale de comté (MRC) Papineau, sur le versant ouest de la vallée de la Petite-Nation. La municipalité bénéficie d'une position stratégique à l'échelle régionale, tout en étant facilement accessible aux citoyens des grandes villes. Ripon est située à 80 kilomètres d'Ottawa-Hull, à 165 kilomètres de Montréal et à 80 kilomètres de Mont-Tremblant.

Le territoire de Ripon couvre une superficie de 132,7 kilomètres carrés. La rivière Petite-Nation longe la municipalité à l'est, tandis que le massif des Montagnes Noires borde l'ouest du territoire. Ripon est délimitée par les municipalités suivantes :

- au sud par la municipalité de Saint-Sixte ;
- à l'ouest par la municipalité de Mulgrave-et-Derry ;
- au nord-ouest par la municipalité de Montpellier ;
- au nord par la municipalité de Lac-Simon ;
- au nord-est par la municipalité de Chénéville ;
- à l'est par la municipalité de Saint-André-Avellin.





## 1.1.2 Historique

Les premiers colons, Louis Brazeau, Joachim Cyr et Hubert Séguin s'installent dans la région en 1846<sup>1</sup>. La « Corporation des cantons de Ripon et Hartwell » est constituée en 1861 à partir d'un territoire non organisé, situé à l'ouest de la seigneurie de la Petite-Nation. Plus tard, le territoire change de nom pour la « Municipalité du Township de Ripon ». Entre 1867 et 1870, Ripon et Hartwell sont démembrés et deviennent respectivement la « Municipalité du canton de Ripon » et la « Municipalité des cantons unis de Hartwell-et-Suffolk ». Au début du XXe siècle, le village s'est grandement développé grâce à l'implantation d'un moulin à farine, d'un moulin à scie, d'une forge, d'une église, d'un presbytère et de plusieurs commerces. La partie villageoise se détache du canton de Ripon en 1923<sup>2</sup>. Au cours de ces années, la compagnie électrique de Papineauville construit une centrale sur une île au milieu des chutes, tout près du village. En 1962, Hydro-Québec achète la petite centrale, mais l'abandonne quelques années plus tard. Aujourd'hui, les vestiges de cette infrastructure sont toujours présents, près des chutes Joubert, et constituent l'un des plus beaux attraits visuels de la Vallée de la rivière Petite-Nation.

En 2000, dans la foulée des fusions municipales, le village et le canton se regroupent de nouveau pour former la municipalité de Ripon actuelle.

Aujourd'hui, Ripon constitue l'un des principaux pôles de la MRC Papineau. L'économie locale est axée sur l'agriculture, la villégiature et la foresterie. Les vallées sont recouvertes de terres agricoles, de nombreux domaines de villégiature bordent les plans d'eau, et la forêt est omniprésente sur le territoire. La richesse culturelle, les paysages



**Centrale électrique, 1942**

Photo : Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
(B. Brouillet) < <http://www.ville.ripon.qc.ca/> >

naturels et le patrimoine historique font la fierté des Riponnaises et des Riponnais. Des mesures prévues à la réglementation valorisent et protègent ces artéfacts matériels et immatériels.

<sup>1</sup> MUNICIPALITÉ DE RIPON. s.d. *Municipalité de Ripon - Historique*. En ligne. <<http://ville.ripon.qc.ca/>>. Consulté en janvier 2012

<sup>2</sup> MRC PAPINEAU. s.d. *MRC Papineau, le pays de l'Or Vert – Portrait de la municipalité de Ripon*. En ligne. <<http://www.papineau.ca/>>. Consulté en octobre 2011



## 1.2 MILIEU SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

### 1.2.1 Population

Avec ses 1542 habitants, Ripon occupait, en 2016, le 4<sup>e</sup> rang sur les 24 municipalités de la MRC Papineau en termes de population, représentant 6,8 % de la population papinoise<sup>3</sup>.

La population se concentre à l'intérieur du village, ainsi qu'autour des lacs et des rivières. Ripon atteint une densité d'occupation du sol de 12 personnes au km<sup>2</sup>, ce qui est un peu plus élevé que la moyenne des municipalités de la MRC (8 personnes au km<sup>2</sup>).

#### **La croissance démographique**

Par ses caractéristiques physiques et son milieu de vie, Ripon attire une population à la recherche d'une vie paisible et d'un environnement naturel inspirant. Malheureusement, la MRC dans son ensemble n'est pas très attrayante pour les jeunes adultes ou les familles en quête d'emplois spécialisés et de services plus variés, comme on en trouve plus facilement en milieu urbain.

Jusqu'à récemment, la démographie de Ripon était stagnante et évoluait en dents de scie. Comme le démontre le tableau 1, Ripon comptait 1294 personnes en 1951, comparativement à 1542 personnes en 2016, ce qui représente une croissance de 19% en 60 ans. Pendant la même période, la population du Québec a doublé, avec une croissance de 105%<sup>4</sup>.

La bonne nouvelle est que la démographie riponnaise s'est redressée au cours des derniers 15 ans qui, à eux seuls, concentrent tous les gains du dernier demi-siècle. Ainsi, entre 2001 et 2016, la population de la municipalité de Ripon a augmenté d'un peu plus de 22%, soit près de deux fois plus rapidement que la population québécoise en général, qui a connu une hausse de 13% durant la même période.

---

<sup>3</sup> Les statistiques de la présente partie 1 sur le profil municipal proviennent de la source suivante : STATISTIQUE CANADA. 2013. *Recensements de 1951 à 2011*. En ligne. <http://www.statcan.gc.ca> et du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Papineau.

<sup>4</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2011. *Évolution de la population et du nombre de ménages privés et de familles de recensement, Québec, 1951-2006*. En ligne. <<http://www.stat.gouv.qc.ca/>>



**TABLEAU 1**  
**Évolution démographique de la municipalité de Ripon, de 1951 à 2016**

	Population totale*	Variation (en %)
<b>1951</b>	1294	-
<b>1961</b>	1222	-5,6
<b>1971</b>	1130	-7,5
<b>1981</b>	1149	1,7
<b>1986</b>	1249	8,7
<b>1991</b>	1219	-2,4
<b>1996</b>	1315	7,9
<b>2001</b>	1265	-3,8
<b>2006</b>	1497	18,3
<b>2011</b>	1522	1,8
<b>2016</b>	1542	1,3

\* Canton de Ripon + Village de Ripon

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensements de 1951 à 2016

Le tableau 2 porte sur les six principaux pôles démographiques de la MRC. Ensemble, ils abritent plus de la moitié de la population totale de Papineau. Comme en 1991, Ripon se classe à la 4<sup>e</sup> position en 2016. Mais il est le pôle ayant connu la plus forte croissance démographique entre 2001 et 2016, tandis que les 5 autres stagnaient ou régressaient.

**TABLEAU 2**  
**Croissance démographique des six principaux pôles de Papineau, 1991 à 2016**

	1991	1996	2001	2006	2016	1991-2016 (%)
<b>St-André-Avellin</b>	2951 *	3298	3434	3435	3759	27
<b>Thurso</b>	2478	2498	2446	2299	2738	11
<b>Papineauville</b>	1637	2262 *	2167	2167	2142	31
<b>Plaisance</b>	992	992	1101 *	1024	1120	13
<b>Ripon</b>	<b>1219</b>	<b>1315</b>	<b>1265</b>	<b>1497</b>	<b>1542</b>	<b>26</b>
<b>Montebello</b>	1022	1066	1039	987	973	-4
<b>MRC</b>	19526	20308	20367	21863	23109	18
<b>Québec</b>	6 895 963	7 138 795	7 237 479	7 546 131	8 321 888	21

\*Chiffres ajustés selon les changements de limites municipales

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensements de 1991, 1996, 2001, 2006 et 2016

Le redressement démographique spectaculaire de Ripon est surtout le résultat de l'installation à plein temps d'anciens villégiateurs saisonniers qui prennent leur retraite et transforment leur chalet en résidence permanente.



Ce phénomène se manifeste dans toutes les municipalités de villégiature du nord de la MRC, qui connaissent un dynamisme démographique généralement supérieur à celles du Sud.

Le tableau 3 montre que Ripon accueille une population saisonnière qui équivaut à environ 75 % de sa population permanente. Seules les municipalités de Lac-Simon et Boileau affichent un ratio supérieur à Ripon.

**TABLEAU 3**  
**Population permanente et saisonnière, 2014**

Municipalités	Population permanente	Population saisonnière	Population totale équivalente <sup>5</sup>
Boileau	372	212	584
Lac-Simon	988	601	1589
Montebello	962	17	989
Papineauville	2142	37	2179
Plaisance	1091	28	1119
<b>Ripon</b>	<b>1550</b>	<b>180</b>	<b>1730</b>
Saint-André-Avellin	3751	160	3911
Thurso	2656	0	2656
MRC Papineau	22916	3646	26562

Source : Schéma d'aménagement et de développement révisé, MRC Papineau, octobre 2017

Malheureusement, les municipalités papinoises qui n'ont pas une vocation de villégiature aussi prononcée parviennent difficilement à compenser l'exode de nombreuses jeunes familles vers les centres urbains situés à l'extérieur de la MRC. Ces municipalités sont généralement situées au sud de la MRC.

Ripon étant positionnée au centre du territoire, la municipalité conjugue les deux phénomènes : comme les municipalités plus au Nord, l'ancien canton de Ripon est attirant pour les villégiateurs qui souhaitent maintenant y vivre en permanence, mais la pénurie d'emplois et de services aux jeunes familles repoussent une partie de ces dernières à l'extérieur du village et de la MRC dans son ensemble, à l'instar des municipalités du sud de la MRC.

Ce phénomène se reflète dans les recensements ayant précédé l'année 2001, qui considéraient séparément le Canton et le Village. En effet, les données recueillies révèlent que le Canton, où se situe la majorité des chalets, enregistrait l'ensemble des hausses démographiques, alors que le Village demeurerait stable ou voyait ses effectifs diminuer; ceci démontre bien que la croissance riponnaise est tributaire de la transformation des résidences saisonnières en résidences permanentes.

<sup>5</sup> La population totale équivalente tient compte du fait que les résidents saisonniers sont présents six mois par année. Population totale équivalente = population permanente + 50 % de la population saisonnière



Considérant les efforts de développement de la municipalité au cours des dernières années, on peut espérer un futur prospère pour la communauté de Ripon, et c'est d'ailleurs ce que prévoit l'*Institut de la statistique du Québec* pour la prochaine décennie<sup>6</sup>. Une plus grande offre en matière d'emplois, de biens et de services favorisera la croissance démographique, tandis que le parachèvement récent de l'autoroute 50 et la réalisation d'autres projets d'envergure amélioreront l'accessibilité de Ripon et stimuleront les retombées économiques.

### **Les groupes d'âge**

Le portrait de la population par groupes d'âge de la municipalité de Ripon est comparable au portrait régional, caractérisé par une diminution des jeunes et une augmentation des gens plus âgés. Le tableau 4 montre l'évolution de la population par groupes d'âge pour la période de 1986 à 2011, en comparaison avec la MRC et la province. On remarque que le groupe des jeunes âgés entre 0 et 24 ans, qui représentaient 34,0 % de la population en 1986, a diminué à 23,2 % en 2011. Pour ce qui est des jeunes adultes de 25 à 34 ans, leur proportion a aussi diminué, et ce, de 4,3 % en 25 ans. Les jeunes familles sont donc de moins en moins présentes sur le territoire. En revanche, la proportion du groupe des 45-64 ans a pratiquement doublé entre 1986 et 2011, passant de 20 % à 39,4 %. Pour ce qui est des 65 ans et plus, leur ratio a légèrement augmenté depuis les 25 dernières années. Les aînés nécessitant des soins de santé spécialisés ont tendance à quitter la région.

**TABLEAU 4**  
**Évolution des proportions par groupes d'âge, de 1986 à 2011**

(%)	1986	1991	1996	2001	2006	2011	2011 MRC Papineau	2011 Québec
<b>0 à 14 ans</b>	19,6	19,4	16,7	15,6	13,0	13,4	12,7	15,9
<b>15 à 19 ans</b>	7,6	5,7	7,1	7,1	5,0	5,6	5,5	6,2
<b>20 à 24 ans</b>	6,8	3,6	4,5	5,4	4,0	4,2	4,6	6,2
<b>25 à 34 ans</b>	13,2	12,1	10,0	5,4	8,0	8,9	8,6	12,9
<b>35 à 44 ans</b>	16,4	16,6	14,5	8,0	13,3	10,8	10,4	12,9
<b>45 à 54 ans</b>	10,0	13,0	17,8	20,5	19,0	18,4	18,3	16,2
<b>55 à 64 ans</b>	10,0	10,5	12,6	19,6	20,0	21,0	18,8	13,8
<b>65 à 74 ans</b>	9,6	9,7	8,2	11,2	9,7	13,5	13,0	8,8
<b>75 et plus</b>	6,8	9,3	8,6	7,1	8,0	4,2	8,1	7,1
<b>Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensements de 1986 à 2011.

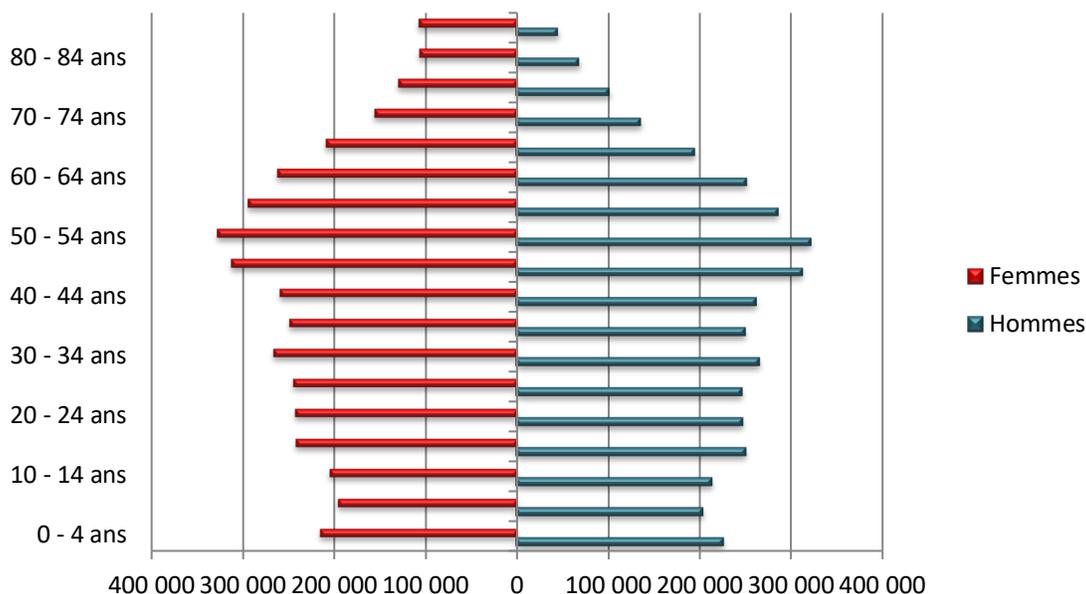
Les figures 1 et 2 illustrent respectivement la pyramide des âges de l'ensemble du Québec et celle de Ripon. Celle de la province illustre le vieillissement moyen de la population québécoise, dont les groupes d'âges sont de plus en plus importants jusqu'à 54 ans, pour ensuite diminuer progressivement. En analysant la figure de Ripon, on remarque un creux au niveau de la population âgée de 20 à 39 ans, pour ensuite considérablement s'élargir chez la population

<sup>6</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Perspectives de population des municipalités du Québec, 2009-2024*. En ligne.  
< [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp\\_popplt/index.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_popplt/index.htm) >



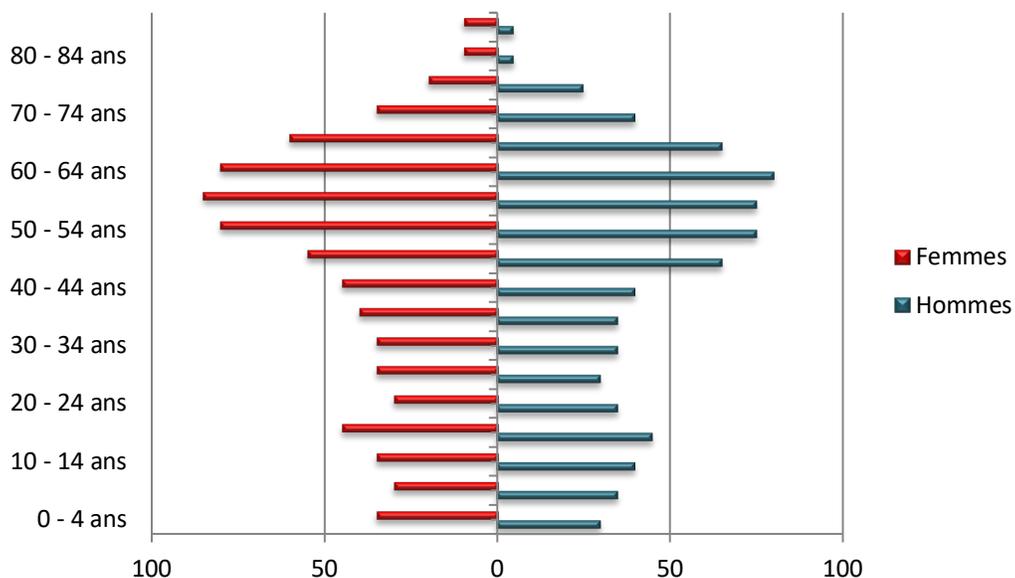
âgée de 50 à 59 ans. Ainsi, plus de la moitié de la population est âgée de 45 ans et plus (57,1 %), tandis que les moins de 25 ans représentent moins du quart de la population (23,2 %).

**FIGURE 1**  
**Pyramide des âges du Québec, 2011**



Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement de la population de 2011

**FIGURE 2**  
**Pyramide des âges de Ripon, 2011**



Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement de la population de 2011



La population de Ripon vieillit donc plus rapidement que celle du Québec. Cette tendance pourrait se poursuivre dans les prochaines années, à moins que le milieu n'attire davantage de jeunes familles. À cet égard, le parachèvement de l'autoroute 50 et la construction récente d'un Centre de la petite enfance (CPE) de 44 places pourrait amorcer un rajeunissement démographique.

## 1.2.2 Ménages

### *Le nombre et la taille des ménages*

Depuis 1986, on remarque une hausse constante du nombre de ménages composés de seulement une ou deux personnes (voir tableau 5).

On observe que 27,7 % des ménages sont composés d'une seule personne et que 46 % des ménages sont composés de deux personnes. D'autre part, le nombre de ménages de grande taille tend à diminuer. La moyenne du nombre de personnes par ménage à Ripon (2,2) est comparable à la moyenne québécoise (2,3).

**TABLEAU 5**  
**Évolution de la taille et du nombre de ménages, de 1986 à 2011**

	1986	1991	1996	2001	2006	2011	Proportions 2011 (%)		
							Ripon	Papineau	Québec
<b>Nombre total ménages privés</b>	435	460	525	560	650	685	100,0	100,0	100,0
<b>1 personne</b>	80	85	110	165	180	190	27,7	30,3	32,2
<b>2 personnes</b>	150	175	200	215	275	315	46,0	42,5	34,8
<b>3 personnes</b>	70	80	105	90	95	75	10,9	12,6	14,6
<b>4 - 5 personnes</b>	125	100	105	80	80	95	13,9	13,1	16,6
<b>6 personnes et +</b>	10	15	0	5	15	10	1,5	1,5	1,8
<b>Nombre moyen pers. /ménage</b>	2,7	2,6	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,3

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensements de 1986 à 2006.

### *Les revenus des ménages*

Comme en témoigne le tableau 6, le revenu annuel médian des ménages de Ripon est de 46 057 \$. Ce montant est comparable au revenu annuel médian des ménages québécois, mais est supérieur d'environ 6 000 \$ à celui enregistré dans la MRC Papineau. Cette différence



marquée entre la municipalité et la MRC résulte en partie du dynamisme économique de Ripon en matière de transformation du bois.

Le revenu médian des ménages de Ripon présente une hausse importante entre 1995 et 2005, passant de 38 461 \$ à 46 057 \$. Cette hausse de 7 596 \$ est cependant moins importante que celles enregistrées dans la MRC et dans la province, lesquelles se chiffrent respectivement à 11 190 \$ et 11 468 \$. Avant la fusion de 2000, on remarque une nette différence entre les revenus des ménages du Canton et ceux du Village. À titre d'exemple, en 1995, le revenu médian des habitants du Village s'élevait à 34 850 \$, tandis que celui du Canton s'élevait à 42 073 \$.

**TABLEAU 6**  
**Revenu médian des ménages, en 1995 et 2005**

	Ripon	MRC Papineau	Québec
1995	38 461 \$	28 552 \$	34 951 \$
2005	46 057 \$	39 742 \$	46 419 \$

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensements 1996 et 2006.

### 1.2.3 Scolarité et emploi

#### *Les études*

Le tableau 7 présente le niveau de scolarité de la population de Ripon comparativement à la MRC Papineau et au Québec.

À l'instar de la MRC, un peu plus du tiers de la population de Ripon n'a pas terminé ses études secondaires. Les Riponnais ayant obtenu un diplôme d'études secondaires représentent seulement 21,2 % de la population. Enfin, 8,8 % des Riponnais ont obtenu un certificat, un diplôme ou un grade universitaire, soit deux fois moins qu'au Québec (16,6 %).

C'est la conséquence déplorable de l'exode de nombreux jeunes Riponnais, qui doivent quitter la MRC Papineau afin de poursuivre leurs études ailleurs, le plus souvent à Gatineau (80 kilomètres), Saint-Jérôme (120 kilomètres) ou à Sainte-Thérèse (135 kilomètres). Une fois leur diplôme obtenu, ces jeunes saisissent généralement une opportunité d'emploi en milieu urbain et ne reviennent malheureusement pas à Ripon.

Malheureusement, il n'y a qu'une quinzaine d'écoles primaires et secondaires sur le territoire de la MRC Papineau, et leur nombre diminue chaque année. Il n'y a d'ailleurs qu'une seule école primaire à Ripon et les jeunes doivent donc parcourir des distances de plus en plus longues pour étudier.



Ces inconvénients altèrent évidemment la perception populaire de l'école et ne favorisent certainement pas l'émulation académique.

**TABLEAU 7**  
**Niveau de scolarité, en 2006**

Plus haut certificat, diplôme ou grade	Ripon		MRC Papineau		Québec	
	Total	%	Total	%	Total	%
Aucun certificat, diplôme ou grade	430	34,4	6650	36,0	1547875	25,0
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	265	21,2	4175	22,6	1377585	22,3
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	210	16,8	3285	17,8	945965	15,3
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	190	15,2	2445	13,3	992365	16,0
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	40	3,2	620	3,4	301140	4,9
Certificat, diplôme ou grade universitaire	110	8,8	1270	6,9	1019550	16,5
<b>Population totale de 15 ans et plus</b>	<b>1250</b>	<b>100,0</b>	<b>18450</b>	<b>100,0</b>	<b>6184490</b>	<b>100,0</b>

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement de 2006.

Les principaux domaines d'étude de la population de 15 ans et plus sont l'architecture, le génie et services connexes (110 personnes); la santé, les parcs, la récréation et le conditionnement physique (90 personnes); ainsi que les services personnels, de protection et de transport, ex æquo avec le domaine de l'éducation (75 personnes dans chaque domaine).

### ***L'activité et le travail***

Le tableau 8 présente les derniers taux de chômage et d'activité recueillis pour la municipalité. Le taux d'activité de Ripon se situe sous la moyenne de la MRC et du Québec. En effet, 685 sur 1250 Riponnais de 15 ans et plus (54,8 %) sont actifs en 2006. Cette proportion est comparable à la MRC (56,0 %), mais accuse 10 points de pourcentage sous la moyenne québécoise (64,9 %). Entre 1996 et 2006, le taux d'activité de la municipalité a néanmoins connu une hausse de 1,1 %.

D'autre part, en 2006, on dénombrait 75 chômeurs parmi les 685 personnes actives à Ripon, ce qui équivaut à un taux de chômage de 10,9 %. Pour la même année, le Québec présente un taux de chômage de 7,0 %. Bien que la proportion de chômeurs ait diminué de 3,2 % en 10 ans à Ripon, la MRC et la province ont aussi connu des baisses encore plus importantes de l'ordre



de 5,1 % et de 4,8 % respectivement, au cours de la même période.

En 1996, lorsque le canton et le village de Ripon n'étaient pas encore fusionnés, le taux de chômage était plus élevé dans le canton. En effet, il s'élevait à 17,1 % dans le Canton, tandis qu'il n'était que de 11,1 % dans le village.

**TABLEAU 8**  
**Taux de chômage et d'activité, de 1996 à 2006**

	1996	2006	1996	2006
	Taux de chômage (en %)		Taux d'activité (en%)	
<b>Ripon</b>	<b>14,1</b>	<b>10,9</b>	<b>53,7</b>	<b>54,8</b>
<b>MRC Papineau</b>	14,0	8,9	53,3	56,0
<b>Québec</b>	11,8	7,0	62,3	64,9

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensements 1996 et 2006.

Selon l'étude réalisée par *InnovaCom*<sup>7</sup>, la plupart des Riponnais travaillent à l'extérieur de la municipalité. Comme le démontre le tableau 9, à la page suivante, les professions les plus populaires se trouvent dans les domaines des ventes et services (22,9 %), des affaires, finances et administration (19,1 %), ainsi que dans les métiers, transports, machineries et professions apparentées (18,3 %). Il s'agit aussi des trois domaines les plus populaires dans la MRC Papineau et au Québec.

D'autre part, l'emploi dans Papineau est en forte régression dans les domaines agricole et forestier depuis 1986. La faible rentabilité générale de ces activités primaires explique ce déclin. L'emploi dans le domaine de la transformation est lui aussi en régression depuis 1986, mais d'une manière moins importante.

À Ripon, les activités agricoles occupaient 16,2 % des emplois industriels en 1986, comparativement à 6,1 % en 2006. Ce déclin contraste avec le potentiel agricole fort intéressant.

<sup>7</sup> POULIN, Gilles. Juin 2008. *Plan de relance et diversification économique de Ripon*. InnovaCom. 49 p.



**TABLEAU 9**  
**Professions, 2006**

Professions	Total		%	%
	Ripon		MRC Papineau	Québec
<b>Gestion</b>	<b>50</b>	<b>7,6</b>	8,9	9,0
<b>Affaires, finance et administration</b>	<b>125</b>	<b>19,1</b>	16,1	18,2
<b>Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées</b>	<b>40</b>	<b>6,1</b>	4,6	6,5
<b>Secteur de la santé</b>	<b>35</b>	<b>5,3</b>	4,2	6,0
<b>Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion</b>	<b>60</b>	<b>9,2</b>	6,4	9,1
<b>Arts, culture, sports et loisirs</b>	<b>25</b>	<b>3,8</b>	1,8	3,2
<b>Ventes et services</b>	<b>150</b>	<b>22,9</b>	27,3	23,9
<b>Métiers, transport et machinerie et professions apparentées</b>	<b>120</b>	<b>18,3</b>	17,6	14,8
<b>Professions propres au secteur primaire</b>	<b>30</b>	<b>4,6</b>	6,2	2,6
<b>Transformation, fabrication et services d'utilité publique</b>	<b>25</b>	<b>3,8</b>	7,0	6,7
<b>Population active expérimentée totale de 15 ans et plus</b>	<b>655</b>	<b>100,0</b>	100,0	100,0

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement de 2006.

## 1.2.4 Indices de vitalité socioéconomique

Les cinq indices suivants permettent de tirer des conclusions générales sur la santé socioéconomique de Ripon. Selon ces indices, on constate que Ripon est un milieu matériellement défavorisé, mais que la qualité de la vie familiale est dans la moyenne, tout comme les revenus familiaux. En revanche, l'intégration à la vie active laisse à désirer mais Ripon s'améliore de manière spectaculaire.

### 1.2.4.1 Indice de défavorisation matérielle

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) et l'Institut national de santé publique de Québec (INSPQ) ont développé un indice de défavorisation matérielle<sup>8</sup>, composé des trois indicateurs suivants : 1) la proportion de personnes n'ayant pas de certificat

<sup>8</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX. 2010. *Atlas de la Santé et des Services sociaux du Québec : Variations locales de l'indice de défavorisation*. En ligne. <<http://www.msss.gouv.qc.ca/>>. Consulté en juin 2011.



d'études secondaires; 2) le rapport emploi/population; et 3) le revenu moyen.

En 2006, l'indice de défavorisation matérielle de Ripon était considéré comme très élevé (0.062).

#### **1.2.4.2 Indice de défavorisation sociale**

Le MSSS et l'INSPQ ont également développé un indice de défavorisation sociale<sup>9</sup>. Cet indice est composé des trois indicateurs suivants : 1) la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves; 2) la proportion de familles monoparentales; et 3) la proportion de personnes vivant seules.

En 2006, l'indice de défavorisation sociale de Ripon était également considéré comme moyen (0,0059).

#### **1.2.4.3 Indice du seuil de faible revenu**

Il est aussi possible d'évaluer la défavorisation de Ripon grâce à l'indice du seuil de faible revenu (SFR), créé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)<sup>10</sup>.

Le SFR mesure la proportion de familles qui ont des enfants de moins de 18 ans et qui vivent autour du seuil de faible revenu ou sous ce seuil. Ces familles doivent consacrer une part de leur revenu qui excède de plus de 20 % la moyenne générale en frais de nourriture, de logement et d'habillement. Le classement d'un milieu donné s'inscrit sur une échelle de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé.

En 2010, Ripon affichait un indice du seuil de faible revenu de rang 5, donc « moyennement défavorisé ».

#### **1.2.4.4 Indice du milieu socioéconomique**

Le MELS a également créé un autre indice de défavorisation, soit l'indice du milieu socioéconomique (IMSE)<sup>11</sup>.

Ce deuxième indice (IMSE) se compose de deux indicateurs : 1) la proportion de mères sous-scolarisées (2/3 de l'indice); et 2) la proportion de parents qui sont considérés comme inactifs sur le marché du travail (1/3 de l'indice).

En 2010, Ripon affichait un indice du milieu socioéconomique de 8<sup>e</sup> rang sur l'échelle de 1 à 10,

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. 2010. *Atlas de la défavorisation*. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/>>. Consulté en juin 2011.

<sup>11</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. 2010. *Atlas de la défavorisation*. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/>>. Consulté en juin 2011.



ce qui correspond à « assez défavorisé ».

#### **1.2.4.5 Indice de développement socioéconomique**

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) a développé un indice de développement socioéconomique<sup>12</sup>. Cet indice permet de déterminer les municipalités dévitalisées pour lesquelles un soutien plus important devrait être accordé.

L'indice de développement socioéconomique est établi à partir des sept indicateurs suivants :

1. le taux d'évolution de la population de 2001 à 2006 ;
2. le taux de chômage ;
3. le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus ;
4. le pourcentage du revenu provenant de paiement de transfert gouvernemental ;
5. la proportion de la population des ménages à faible revenu ;
6. le revenu moyen des ménages ;
7. le pourcentage de la population de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme du secondaire.

L'indice est déterminé en calculant l'écart qui sépare les indicateurs d'un milieu donné par rapport à la moyenne québécoise. L'indice moyen pour le Québec étant établi à 0, on considère qu'une municipalité dont l'indice se rapproche de 0 se trouve donc dans une situation socioéconomique semblable à la moyenne. Une municipalité est dévitalisée lorsque son indice de développement inférieur à -5. L'indice de développement de Ripon se situait à -2,35 en 1996, pour grimper à + 1,70 en 2006. La situation socioéconomique de Ripon s'est donc considérablement améliorée en 10 ans.

---

<sup>12</sup>MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE. 2010. *Indice de développement*. En ligne. <<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/>>. Consulté en juin 2011.



## 1.3 MILIEU BÂTI

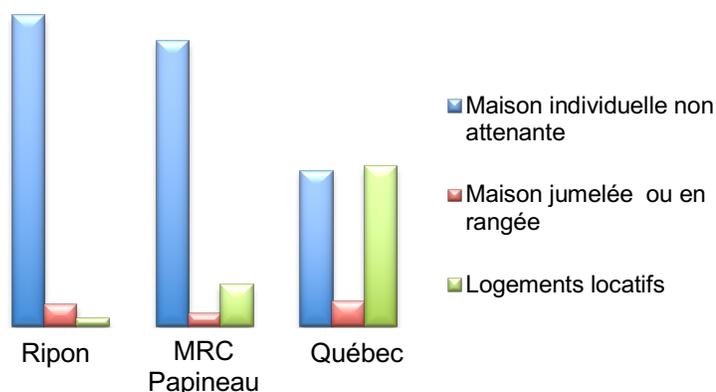
### 1.3.1 Habitations

#### *La typologie et la morphologie*

En 2006, le milieu bâti comptait 914 logements, dont 650 étaient occupés de façon permanente. 71 % des résidences de Ripon sont des résidences permanentes, tandis que 29 % sont des résidences secondaires.

La figure 3 représente les types de logements occupés de façon permanente en 2006. Le type de logement le plus répandu à Ripon est la maison unifamiliale isolée, qui représente 91,5 % du parc résidentiel, ce qui est représentatif du portrait papinois (84,1 %). Les maisons jumelées ou en rangée ne représentent que 6,2 % des logements. Les logements locatifs sont très peu nombreux et représentent à peine 2 % des habitations.

**FIGURE 3**  
**Répartition du parc immobilier résidentiel selon le type de logement, en 2006**



Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement de 2006.

Au plan morphologique, les résidences permanentes sont pour la plupart établies à l'intérieur du noyau villageois, tandis que les résidences secondaires se concentrent autour des plans d'eau. D'ailleurs, environ 40 % des résidents de Ripon demeurent aux abords du lac Viceroy.

Le village et les secteurs de villégiature présentent une belle harmonie architecturale, même si les points de repère symboliques sont assez faibles. Les bâtiments d'époque sont concentrés en bordure de la rue principale, alors que les bungalows plus récents sont regroupés dans les quartiers adjacents. L'architecture champêtre occupe essentiellement les milieux de villégiature.



### ***Les périodes de construction***

Le tableau 10 démontre que la majorité des habitations ont été érigées avant 1981, et que le nombre de nouvelles constructions recensées aux 5 ans semble se maintenir depuis cette période.

Remarquons que la municipalité de Ripon a connu deux grandes périodes de construction, la première avant 1946, avec l'implantation de 130 unités de logements, et la seconde entre 1971 et 1980 avec 170 nouvelles constructions.

**TABLEAU 10**  
**Périodes de construction des logements permanents à Ripon, jusqu'en 2011**

	<b>Nombre d'unités</b>	<b>%</b>
<b>Avant 1946</b>	130	20,5
<b>1946 à 1960</b>	35	5,5
<b>1961 à 1970</b>	65	10,2
<b>1971 à 1980</b>	170	26,8
<b>1981 à 1985</b>	55	8,7
<b>1986 à 1990</b>	45	7,1
<b>1991 à 1995</b>	35	5,5
<b>1996 à 2000</b>	60	9,4
<b>2001 à 2006</b>	40	6,3
<b>2006 à 2011</b>	50	7,3
<b>Total</b>	<b>685</b>	<b>100,0</b>

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensements de 2006 et 2011.

### ***L'état des bâtiments***

Les bâtiments de Ripon sont en bon état, tout comme le milieu bâti en général. Le tableau 11 démontre que 75 logements (11,6 %) nécessitaient, en date de 2006 et selon les occupants, des réparations majeures, tandis que 155 (24,0 %) n'avaient besoin que de réparations mineures. Finalement, la majorité des logements de Ripon (415 ou 64,3 %) ne nécessitaient qu'un entretien régulier.

Si l'on compare les données de 2006 avec celles de 1986, on constate que les Riponnais entretiennent bien leurs résidences et effectuent les travaux de rénovation nécessaires. Le phénomène de conversion des résidences secondaires en résidences principales joue fort probablement un rôle considérable.



Le bon état des bâtiments et leur amélioration dénotent un degré élevé de satisfaction des propriétaires à l'égard de leur logis. En effet, il est important de souligner que les statistiques sur l'état des résidences découlent de l'évaluation subjective qu'en font les propriétaires eux-mêmes. Or, ces derniers ont habituellement tendance à surestimer la nécessité des réparations à cause de l'évolution de leurs propres besoins en matière d'habitation. En somme, une autoévaluation positive indique généralement que les habitations conviennent bien aux besoins de leurs occupants.

**TABLEAU 11**  
**État des logements à Ripon, en 1996 et 2006**

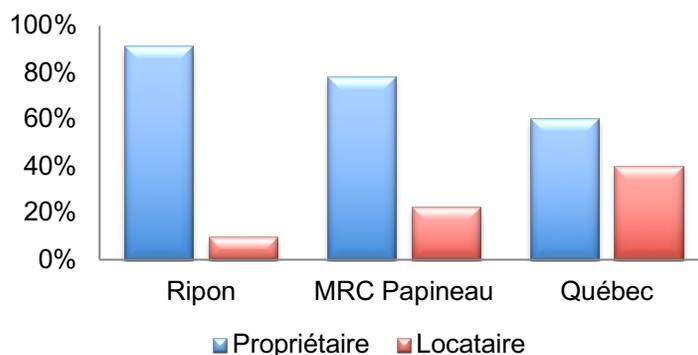
	1996		2006	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
<b>Entretien régulier seulement</b>	260	50,0	415	64,3
<b>Réparations mineures</b>	185	35,6	155	24,0
<b>Réparations majeures</b>	75	14,4	75	11,6
<b>Total</b>	520	100,0	645	100,0

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensements 1996 et 2006.

### **Le mode de tenure**

La figure 4 démontre que 91 % des Riponnais sont propriétaires de leur logement. Il s'agit d'une proportion plus grande que celle de la MRC Papineau (77,8 %), et l'écart est encore plus marqué avec l'ensemble du Québec (60,1 %).

**FIGURE 4**  
**Mode de tenure des logements, en 2006**



Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement de 2006.

### **La valeur**

En 2006, la valeur moyenne des logements de Ripon s'élevait à 136 302 \$, ce qui s'avère bien inférieur à la moyenne québécoise (182 399 \$). Cependant, les logements de Ripon ont une valeur plus élevée que dans l'ensemble de la MRC (131 172 \$).



L'écart de prix entre Ripon et le Québec se rétrécit depuis les dernières années. Cette tendance devrait se poursuivre puisque la nouvelle autoroute 50 stimulera sans doute à la hausse la valeur des logements riponnais.

### 1.3.2 Commerces et services

Ripon est l'une des six municipalités de la MRC où se concentrent le plus de commerces et de services (tableau 12). L'offre commerciale est principalement concentrée sur les principales rues du noyau villageois. On retrouve entre autres plusieurs artistes et artisans, quelques services de santé, une clinique vétérinaire, un commerce d'alimentation, un marché public, une station-service et des restaurants. Les commerces sont essentiellement axés sur les besoins d'accommodation des résidents. Cette offre limitée oblige parfois les citoyens à se déplacer vers Chénéville et Saint-André-Avellin pour compléter leurs achats.

De plus, l'insuffisance de l'offre commerciale spécialisée entraîne parfois de très longs déplacements automobiles et d'importantes fuites commerciales vers Gatineau, Hawkesbury et Lachute. La nouvelle autoroute 50 accentuera malheureusement ces fuites commerciales, mais elle amènera en contrepartie une augmentation des flux touristiques et de la demande en espaces résidentiels, ce qui pourrait compenser la situation.

**TABLEAU 12**  
**Les principales concentrations commerciales pour la MRC Papineau, en 2006**

<b>Centres villageois</b>	<b>Nombre de commerces</b>
Saint-André-Avellin	229
Papineauville	142
Thurso	103
Montebello	78
<b>Ripon</b>	<b>77</b>
Chénéville	76

Source : MRC PAPINEAU. <<http://www.papineau.ca/>>

### 1.3.3 Industries

La forêt, principale ressource naturelle, occupe 72 % du territoire de la MRC Papineau<sup>13</sup>, ce qui lui vaut le titre de « Pays de l'Or vert ». Ses deux principales vocations sont la production forestière, qui est actuellement en difficulté, ainsi que l'écotourisme, qui est en plein essor.

Ripon est une municipalité mono-industrielle qui a été fragilisée par la crise forestière, mais elle s'est relevée avec la plus grande détermination.

L'implantation de l'entreprise forestière *Ribeyron*, en 2000, a beaucoup contribué à l'économie

<sup>13</sup> MRC PAPINEAU. *Forêts de la MRC de Papineau*. En ligne. <<http://www.mrcpapineau.com/91%7CForesterie>>



de la municipalité. En effet, en plus d'offrir une centaine d'emplois, l'achalandage des travailleurs assurait la rentabilité des commerces locaux. En 2007, la fermeture temporaire de l'entreprise a bouleversé l'économie riponnaise, et elle n'a malheureusement pas repris ses activités depuis 2009. Ensuite, l'ouverture de l'usine de finition et de plancher *Avant-Guard* a créé un certain espoir, mais elle a également fermé ses portes en 2015.

On retrouve aussi quelques industries forestières plus petites à Ripon. Aujourd'hui, environ 50 % de la main-d'œuvre industrielle provient de l'extérieur de la municipalité.

**TABLEAU 13**  
**Les types d'entreprises forestières, en 2009**

Types d'entreprises forestières																
	Exploitation forestière		Fabrication sirop d'érable, cabane à sucre		Fabrication produits divers en bois		Scierie		Usine de papier		Transport de produit forestier par camion		Recherche et développement en foresterie		Total	
	Ent.	Emp.	Ent.	Emp.	Ent.	Emp.	Ent.	Emp.	Ent.	Emp.	Ent.	Emp.	Ent.	Emp.	Ent.	Emp.
Ripon	1	1	3	36	5	125	1	4	0	0	1	1	1	15	11	178
Total MRC	17	161	9	72	31	402	10	388	1	450	8	15	1	15	86	1530

Source : PORTRAIT FORESTIER DE LA MRC PAPINEAU – LIC-OUTAOUAIS. p.27

La plupart des autres entreprises riponnaises sont de très petite taille, dépassant rarement deux employés. On en retrouve d'ailleurs plusieurs œuvrant dans les domaines de l'art ou de l'agriculture, souvent à partir du domicile du propriétaire. Ces dernières témoignent du dynamisme des citoyens de Ripon.

Le seul parc industriel régional, qui concentre les grandes activités de transformation, est localisé à Thurso, à proximité de l'autoroute 50. Ainsi, Ripon et les autres municipalités de la MRC peuvent tout de même accueillir certaines industries, mais de plus petites dimensions.

### 1.3.4 Agriculture

L'agriculture est primordiale à Papineau depuis le début de la colonisation au 19<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, l'activité agricole détient toujours une place importante dans l'économie des vallées de la Petite-Nation et de la Lièvre, non seulement pour sa contribution économique, mais aussi pour la beauté des paysages qu'elle façonne sur une topographie aussi vallonnée.

Le territoire de la MRC Papineau se divise en trois zones agricoles : la zone sud, la zone intermédiaire et la zone nord. La municipalité de Ripon se trouve dans la zone intermédiaire située dans la vallée du plateau laurentien et sur les bas versants des collines ceinturant les vallées. Cette zone est caractérisée par la grande diversité des sols, qui permettent la pratique d'une grande variété de productions agricoles et d'élevage.



Mais la topographie accidentée de la zone intermédiaire entraîne cependant le cloisonnement des parcelles cultivables et limite la productivité agricole, malgré la bonne qualité des sols.

Le tableau 14 présente le portrait agricole de la municipalité, comparativement à la MRC et à la province.

On remarque que le nombre de fermes, leur superficie et les surfaces cultivées ont régressé entre 1998 et 2006.

**TABLEAU 14**  
**Exploitations et exploitants agricoles, en 2006**

	Ripon 1998	Ripon 2006	Papineau 2006	Québec 2006
<b>Nombre total d'exploitants agricoles</b>	N/A	35	410	45470
<b>Nombre total de fermes</b>	22	26	283	30675
<b>Statistiques sur les terres :</b>				
<b>Superficie du territoire (hectares)</b>	13300	13300	293400	135636700
<b>Superficie totale des fermes (hectares)</b>	1534	1265	33138	3462935
<b>Superficie moyenne des fermes (hectares)</b>	N/A	49	117	113
<b>Statistiques sur les cultures et l'horticulture</b>				
<b>Terres en culture (hectares)</b>	396	332	14115	1933274
<b>Principales cultures (hectares) :</b>				
<b>Tout autre foin cultivé et autre culture fourragère</b>	391	292	N/A	N/A
<b>Statistiques sur le bétail :</b>				
<b>Total des bovins et veaux</b>	N/A	320	11854	1393434

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement de l'agriculture de 2006

Malgré ces difficultés, les agriculteurs se sont tournés progressivement vers de nouvelles productions, comme l'élevage des bovins et des ovins. Néanmoins, le nombre de fermes a diminué de 40 % depuis 1971 et les terres en friche se sont multipliées. La production laitière, jadis très populaire, est aujourd'hui disparue.

Outre la disparition de certains types de production, l'agriculture de Ripon présente un excellent potentiel de diversification et de relance. Ainsi, on remarque l'essor des fermes spécialisées et des fermettes, qui ont tendance à gagner en popularité depuis les dernières années. L'agriculture à temps partiel, pratiquée par des citoyens « *gentlemen-farmers* » établis sur de petites fermes, est de plus en plus populaire, ainsi que les cultures ornementales, médicinales et horticoles, en champs et en serres, tout comme les cultures spécialisées. Ces nouvelles productions sont les bienvenues, car elles contribuent à valoriser les terres en friche, à créer



des emplois, à vitaliser les paysages champêtres et à dynamiser l'économie en général, tout en répondant aux aspirations rurales des citoyens qui souhaitent s'établir en région.

Paradoxalement, cette relance agricole par la spécialisation de niche est puissamment freinée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, qui interdit de fractionner les grandes surfaces agricoles en unités plus petites qui, pourtant, seraient plus accessibles financièrement et susceptibles d'accueillir des activités agricoles innovatrices. En effet, Ripon dispose encore de terres agricoles de très bonne qualité qui pourraient être exploitées, à proximité des grands marchés d'Ottawa et de Gatineau, notamment pour les fruits et légumes.

Les principaux rangs agricoles se situent sur le chemin Saint-André, la route 317, le chemin de Montpellier et la route 315. Dans le but de favoriser une cohabitation harmonieuse des activités agricoles et autres activités exercées sur le territoire, il est important de délimiter des distances séparatrices destinées à éloigner suffisamment les installations d'élevage et, d'autre part, les établissements humains sensibles aux nuisances olfactives; ces normes sont prescrites par le règlement de zonage.

### 1.3.5 Récréotourisme

Située à deux heures de Montréal et à une heure d'Ottawa, Ripon jouit d'une situation géographique avantageuse sur le plan touristique. En effet, les citoyens à la recherche du grand air sont attirés par cette municipalité bucolique. D'ailleurs, grâce à ses forêts abondantes, ses nombreux cours d'eau et ses montagnes captivantes, Ripon offre une multitude d'activités extérieures comme le camping, la chasse, la pêche et plusieurs sports nautiques et de plein air. D'ailleurs, le tourisme fait partie intégrante de la région papinoise et représente une source de revenus considérable.

Ce sont les villégiateurs qui constituent la majeure partie de l'apport touristique de Ripon et de la MRC Papineau. En effet, depuis 40 ans, les chalets et les résidences secondaires se multiplient considérablement dans la région, particulièrement près des lacs. La plupart des visiteurs viennent des régions de Montréal, de Lanaudière, des Laurentides et de l'Est ontarien.

Le tourisme est mis en valeur grâce à des efforts constants de dynamisation, axés principalement sur les lacs et les forêts. Depuis quelques années, un vaste réseau touristique s'est érigé sur le territoire de la MRC, impliquant plusieurs circuits qui traversent la municipalité de Ripon, comme le circuit des saveurs (Domaine du Mont-Vézeau), le circuit des artistes (les théâtres d'été) ou le circuit historique (les croix de chemin)<sup>14</sup>. On retrouve aussi sur le territoire riponnais plusieurs attractions du circuit de la *Route des herbes* de la Petite-Nation.<sup>15</sup> Ce vaste réseau est en harmonie avec le développement de la région, et fait aussi la promotion de

<sup>14</sup> CLD PAPINEAU. *Palée 2010-2012*. En ligne. <[http://www.cldpapineau.ca/pdf/PALEE\\_2010-2012\\_officiel.pdf](http://www.cldpapineau.ca/pdf/PALEE_2010-2012_officiel.pdf)>

<sup>15</sup> TOURISME OUTAOUAIS. s.d. *La route des herbes dans la Petite-Nation*. En ligne. <<http://petite-nation.qc.ca/routedeshherbes/>>. Consulté le 24 janvier 2012



nombreux évènements et festivals, tout en misant sur l'énorme potentiel naturel de la municipalité (les *Montagnes Noires*). Aussi, Ripon fait partie du circuit *Balade au cœur de la Petite-Nation* et propose des attraits typiques par le biais de plusieurs *tournées* de type touristique, restos-repos, agro ou culturelle<sup>16</sup>.

L'agrotourisme est aussi un marché en pleine expansion sur le territoire de la MRC Papineau et représente un fort potentiel pour la municipalité. En effet, on y retrouve notamment vignoble, cabane à sucre, gîte à la ferme, halte fruitière et plusieurs fermes et marchés spécialisés dans la production de produits recherchés, tels que l'agneau, le miel ainsi qu'une grande variété de produits biologiques.

### **Les Montagnes Noires**

Les spectaculaires *Montagnes Noires de Ripon*, où s'entrecroisent caps montueux et vallées sinueuses sur une superficie de plus de 1500 acres, sont réputées dans la région et représentent le plus grand potentiel récréotouristique pour la municipalité et la MRC, notamment pour les sports d'hiver. En effet, que l'on soit débutant ou expert, que ce soit pour pratiquer la randonnée, le vélo ou le ski de fond, ce site enchanteur est idéal pour les amoureux de la nature. La carte 3 (annexe 1) localise approximativement le site des *Montagnes Noires de Ripon*.

Reconnu officiellement depuis 1968, ce territoire a fait l'objet de plusieurs de projets touristiques, comme des stations de ski alpin et des parcours de golf. Après quelques tentatives infructueuses, la communauté locale s'est mobilisée pour acheter une superficie de 800 acres, permettant ainsi la création du parc naturel municipal dont la population régionale jouit aujourd'hui.



**Belvédère des Montagnes Noires (2009)**

Depuis l'an 2000, le site offre une multitude d'activités récréotouristiques, dont un belvédère au sommet du Mont Grand-Pic (426 mètres d'élévation) qui offre une vue panoramique spectaculaire sur les Laurentides. Un réseau de sentiers récréatifs (ski de fond et vélo de montagne) totalisant 11.3 km et un sentier pédestre 3.4 km ont aussi été aménagés. La construction de 2 refuges, de 5 stationnements et d'un chalet d'accueil a été réalisée. Afin d'augmenter son achalandage en hiver, le parc a également aménagé 3 pistes familiales de glisse sur tube et de 4 pistes de luge (GT, toboggan et traineaux).

En 2012, la municipalité de Ripon, en partenariat avec le CLD Papineau, a mandaté une firme pour la réalisation d'une étude sur l'évaluation du site pour la création d'un parc à vocation vraiment régionale. Des discussions furent entreprises entre Ripon et la MRC Papineau, mais

<sup>16</sup> CLD PAPINEAU. *Balade au cœur de la Petite-Nation 2009-2010*. Canada. 56 p.



elles n'ont pas permis de concrétiser le projet.

En février 2015, le parc municipal des Montagnes Noires de Ripon a inauguré son nouveau chalet d'accueil, qui porte le nom « Stéphane Richer #44 », en l'honneur du hockeyeur natif de Ripon. Ce bâtiment est muni d'une grande salle pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes et est équipé de salles de toilettes, de douches ainsi qu'une cuisinette. Ce bâtiment public est devenu le point central et le lieu de rencontre des visiteurs (location de salle offerte). L'ancien chalet d'accueil (Chalet P5) fut déménagé au point de départ des sentiers, au stationnement P5. Il fut réaménagé en refuge locatif, pouvant accueillir 6 personnes pour la nuit.

En 2016, la municipalité de Ripon a confirmé son intention de poursuivre le développement du parc avec une vocation écotouristique à empreinte légère, en offrant des activités culturelles, écologiques, récréatives et sportives. Un groupe de bénévoles entreprend le développement d'un réseau de sentiers pour le vélo de montagne de types « Singletrack » et « Crosscountry ». À l'automne 2016, un sentier de 1.7 km fut inauguré.

Un bénévole de Ripon a fait des recherches sur la formation géologique du massif des Montagnes Noires et ses conclusions sont à l'effet que le massif serait un pluton magmatique, soit le résultat d'une éruption de magma qui aurait eu lieu il y a 589 millions d'années.

En 2017, le parc a entrepris une nouvelle phase de développement avec l'aménagement d'un site de camping de groupe et différents projets : kiosques d'information dans les stationnements, nouveaux sentiers de vélo (5km), pistes d'hébertisme (6.5km), tour d'observation permettant une vue panoramique de 360 degrés.

### **Loisirs**

Dans une perspective d'occupation dynamique du territoire et de rétention des jeunes, il est important d'offrir un milieu de vie animé et stimulant. Ripon atteint cet objectif en proposant plusieurs équipements à sa population, notamment une bibliothèque et un service des loisirs qui offre une multitude d'activités. On retrouve aussi sur le territoire quelques galeries d'art et des jardins publics.

La nature est au premier plan dans l'industrie touristique de Ripon, et plusieurs sentiers récréotouristiques permettent de découvrir la municipalité. Parcourir le territoire municipal constitue une activité d'exploration en soi puisque cela permet de profiter des magnifiques panoramas de la région. Quelques sentiers de quads traversent aussi la partie sud du territoire.

On peut aussi découvrir Ripon par la rivière Petite-Nation, qui propose un circuit de canotage avec des décors à couper le souffle. Cependant, quelques chutes et cascades (les chutes du Diable et Joubert ainsi que les rapides des Racines) constituent des obstacles à la navigation.



## **Culture**

Outre les paysages naturels, les Riponnais accordent une place importante à la culture, qui fait partie intégrante du milieu, renforçant ainsi son identité et sa vitalité. D'ailleurs, de nombreux artistes et artisans résident à Ripon et traduisent leur amour de la région dans leurs œuvres.

Chaque année, plusieurs curieux se rendent dans les galeries d'art, les marchés champêtres et les ateliers d'artistes et d'artisans. Le rayonnement culturel de Ripon est indéniable. Plusieurs efforts sont déployés pour contribuer à sa variété, sa qualité et à son accessibilité.

Une liste détaillée des équipements et des événements culturels de la municipalité se retrouve à l'annexe 2.

### **1.3.6 Santé et éducation**

L'offre en services de santé est problématique sur le territoire municipal. Les quelques médecins du territoire et le CHSLD-CLSC de Saint-André-Avellin offrent un service discontinu. Chaque jour, des Riponnais doivent parcourir plus d'une heure de route pour se rendre au service d'urgence de l'hôpital de Buckingham. En matière de soins de santé, Ripon ne dispose malheureusement que d'une pharmacie.

D'autre part, les équipements éducatifs de la région sont insuffisants, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle. Une Commission scolaire francophone (*Cœur-des-Vallées*) et une anglophone (*Western Québec*) desservent le territoire avec seulement une quinzaine d'écoles primaires et secondaires sur tout le territoire de la MRC Papineau, et leur nombre diminue d'année en année. Ripon a la chance de posséder sur son territoire une école primaire ainsi que l'*Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée* (ISFORT) de l'*Université du Québec en Outaouais*.

La construction d'un Centre de la petite enfance (CPE) de 44 places, en 2017, a répondu à un besoin pressant manifesté par les jeunes familles.

### **1.3.7 Patrimoine bâti<sup>17</sup>**

Riche témoin d'un passé agropastoral florissant, le patrimoine bâti de Ripon est diversifié. Le territoire est parsemé d'installations agricoles variées et de constructions datant de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, de résidences de différents styles architecturaux, d'intéressants éléments institutionnels et culturels, dont un théâtre d'été et deux magasins généraux, ainsi que l'ancien

---

<sup>17</sup> Les éléments du présent sous-chapitre (1.3.7) sur le patrimoine bâti proviennent de la source suivante : CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'OUTAOUAIS; MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE. 2011. *Inventaire du patrimoine bâti de la région de l'Outaouais*. 232 p.



couvent et l'ancien presbytère qui composent le noyau religieux. Plusieurs immeubles sont mentionnés au *Répertoire des biens culturels immobiliers du Québec*<sup>18</sup>.

### Les bâtiments résidentiels



*Résidence*  
1068, route 317, Ripon

Style architectural : maison mansardée  
Année de construction : 1908  
Bon état d'authenticité\*



*Résidence*  
21, rue Principale, Ripon

Style architectural : maison coloniale  
Année de construction : 1860  
Bon état d'authenticité\*



*Résidence*  
310, route 321, Ripon

Style architectural : vernaculaire américain  
Année de construction : 1920  
État d'authenticité passable\*



*Résidence*  
43, rue Principale, Ripon

Style architectural : vernaculaire américain  
Année de construction : 1920  
État d'authenticité passable\*

<sup>18</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE. *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*. En ligne. <<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>>



*Résidence*

59, rue Principale, Ripon

Style architectural : aucun  
Année de construction : 1900  
Mauvais état d'authenticité\*



*Résidence*

61, rue Principale, Ripon

Style architectural : maison coloniale  
Année de construction : 1870  
État d'authenticité passable\*



*Résidence*

73, rue Principale, Ripon

Style architectural : maison mansardée  
Année de construction : 1910  
Excellent état d'authenticité\*



*Résidence*

88, rue Principale, Ripon

Style architectural : maison coloniale  
Année de construction : 1870  
Bon état d'authenticité\*



*Résidence*

23, rue Boucher, Ripon

Style architectural : vernaculaire américain  
Année de construction : 1910  
État d'authenticité passable\*



## Plan d'urbanisme 2019

Sixième version



### Résidence

36, rue Boucher, Ripon

Style architectural : néoclassique

Année de construction : 1920

Bon état d'authenticité\*



### Résidence

62, rue Boucher, Ripon

Style architectural : vernaculaire américain

Année de construction : 1910

Bon état d'authenticité\*



### Résidence

34, rue Guay, Ripon

Style architectural : maison coloniale

Année de construction : 1890

Mauvais état d'authenticité\*



### Résidence

34, rue Ranger, Ripon

Style architectural : maison coloniale

Année de construction : 1890

Excellent état d'authenticité\*



### Résidence

91, chemin du Lac-Grosleau, Ripon

Style architectural : maison coloniale

Année de construction : 1905

État d'authenticité passable\*



## Plan d'urbanisme 2019

Sixième version



### *Résidence*

95, chemin du Lac-Grosleau, Ripon

Style architectural : vernaculaire américain

Année de construction : 1905

État d'authenticité passable\*



### *Résidence*

114, chemin du Lac-Grosleau, Ripon

Style architectural : maison coloniale

Année de construction : 1855

Bon état d'authenticité\*



### *Résidence*

129, chemin du Lac-Grosleau, Ripon

Style architectural : maison coloniale

Année de construction : 1860

État d'authenticité passable\*



### *Résidence*

3, chemin Léveillé, Ripon

Style architectural : maison coloniale

Année de construction : 1860

Bon état d'authenticité\*



### *Résidence*

33, chemin des Guides, Ripon

Style architectural : vernaculaire américain

Année de construction : 1860

Bon état d'authenticité\*



## Les bâtiments et éléments institutionnels



*Ancienne école*  
1079, route 317, Ripon

Style architectural : néoclassique  
Année de construction : 1910  
Excellent état d'authenticité\*



*Ancienne école de rang*  
201, chemin du Lac-Grosseau, Ripon

Style architectural : aucun  
Année de construction : 1930  
Bon état d'authenticité\*



*Théâtre*  
33, chemin Périard, Ripon

Style architectural : aucun  
Année de construction : 1930  
Bon état d'authenticité\*



*Ancien magasin général*  
211, chemin du Lac-Grosseau, Ripon

Style architectural : vernaculaire américain  
Année de construction : 1883  
Bon état d'authenticité\*



*Ancien magasin général*  
10, rue Principale, Ripon

Style architectural : aucun  
Année de construction : 1905  
Bon état d'authenticité\*



## Les bâtiments et ensembles agricoles



*Grange-étable*  
1079, route 317, Ripon

Style architectural : aucun  
Année de construction : 1905  
État d'authenticité passable\*



*Grange-étable*  
310, route 321, Ripon

Style architectural : aucun  
Année de construction : 1870  
Bon état d'authenticité\*



*Grange-étable*  
343, route 321, Ripon

Style architectural : aucun  
Année de construction : 1880  
Excellent état d'authenticité\*



*Entrepôt*  
20, rue Boucher, Ripon

Style architectural : aucun  
Année de construction : 1910  
Excellent état d'authenticité\*



*Grange-étable*  
62, rue Boucher, Ripon

Style architectural : aucun  
Année de construction : 1910  
Bon état d'authenticité\*



*Grange-étable*  
91, chemin du Lac-Grosleau, Ripon

Style architectural : aucun  
Année de construction : 1880  
Bon état d'authenticité\*



*Ancienne forge*  
211, chemin du Lac-Grosleau, Ripon

Style architectural : aucun  
Année de construction : 1920  
Bon état d'authenticité\*



*Ensemble de ferme*  
3, chemin Léveillé, Ripon

Style architectural : aucun  
Année de construction : 1860  
Excellent état d'authenticité\*



*Grange-étable*  
Chemin des Guides, Ripon

Style architectural : aucun  
Année de construction : 1930  
Bon état d'authenticité\*



*Laiterie*  
2, chemin des Guides, Ripon

Style architectural : aucun  
Année de construction : 1880  
Bon état d'authenticité\*



*Ensemble de ferme*  
33, chemin des Guides, Ripon

Style architectural : aucun  
Année de construction : 1880  
Bon état d'authenticité\*

### Les bâtiments, éléments et ensembles à caractère religieux



*Ancien presbytère*  
46, rue Principale, Ripon

Style architectural : éclectique  
Année de construction : 1915  
Bon état d'authenticité\*



*Ancien couvent*  
58, rue Principale, Ripon

Style architectural : éclectique  
Année de construction : 1920  
Bon état d'authenticité\*



*Croix de chemin*  
Chemin du Lac-Grosleau, Ripon

Année de construction : 1910  
Excellent état d'authenticité\*



*Croix de chemin*  
Chemin de Montpellier, Ripon

Année de construction : 1930  
Excellent état d'authenticité\*



## Plan d'urbanisme 2019

Sixième version



Grotte

Montée Guindon, Ripon

Année de construction : 1940

Excellent état d'authenticité\*

\* Évaluation de l'état d'authenticité par la firme Bergeron Gagnon Inc, consultants en patrimoine culturel et muséologique

La richesse du patrimoine riponnais repose sur le traitement soigneux que les propriétaires des lieux lui ont accordé jusqu'à maintenant. Le Conseil encourage vivement cette attitude et souhaite que la pérennité de ce patrimoine soit assurée et que perdure le rayonnement de son caractère identitaire.



## 1.4 INFRASTRUCTURES

### 1.4.1 Réseau routier

Les chemins Montpellier et Saint-André, ainsi que les routes 317 et 321 traversent le territoire municipal. En 2008, le débit journalier moyen annuel (djma) sur le tronçon de la route 317 entre Ripon et Saint-Sixte était de 4 350 véhicules, tandis qu'il était de 3 690 véhicules en 2000<sup>19</sup>. Sur la route de Ripon à Montpellier, le djma était de 3 260 véhicules en 2008, et de 3 440 en 2000. Ainsi, tandis que le débit sur la route 315 est relativement constant entre 2000 et 2008, la route 317 a connu une hausse d'achalandage.

Bien qu'ils ne soient que partiellement pavés, les rangs sont relativement de bonne qualité. De surcroît, le réseau municipal a été grandement amélioré au cours des dernières années. Cependant, les camions lourds utilisés par les exploitants forestiers qui empruntent les routes régionales détériorent rapidement leur condition, malgré tous les efforts des municipalités et de *Transports Québec*.

La condition des routes est primordiale, considérant que 92 % des travailleurs de Ripon se rendent au travail en véhicule privé, tandis que seulement 5 % utilisent le transport actif ou collectif.

À l'annexe 1, la carte 1, intitulée « Infrastructures routières », présente les routes provinciales qui traversent Ripon.

### 1.4.2 Autoroute 50

La nouvelle autoroute 50 a transformé le portrait de la région, tant sur le plan physique que sur le plan fonctionnel. Même si la municipalité ne se trouve pas directement dans l'axe de l'autoroute, cette infrastructure facilite et stimule les déplacements entre Ripon et les agglomérations urbaines de Gatineau, d'Ottawa et Montréal.

En améliorant l'accessibilité et l'achalandage du territoire de la MRC, l'autoroute ouvre de nouvelles perspectives démographiques et économiques, mais aussi de nouveaux risques pour les commerces locaux, qui subissent une augmentation des fuites commerciales.

La carte 1 illustre l'emplacement de l'autoroute 50 par rapport à la position géographique de Ripon.

<sup>19</sup> Ministère des Transports du Québec. *Atlas des Transports : débit de circulation 2000 et 2008*. En ligne <<http://transports.atlas.gouv.qc.ca/>>



### 1.4.3 Transport collectif

La municipalité est desservie en transport collectif. Puisque ce service est assuré par des bénévoles, sa fiabilité et sa disponibilité sont plutôt variables.

Il n'existe pas de transport interurbain vers le centre-ville de Gatineau ou encore vers le secteur Buckingham, ce qui est problématique pour les travailleurs et les étudiants de Ripon.

Le réseau de transport collectif est en voie de révision et différents circuits locaux sont envisagés<sup>20</sup>.

### 1.4.4 Énergie et communications

La MRC Papineau est desservie par des réseaux d'énergie et de communication adéquats. Les Riponnais sont donc assurés d'un système d'infrastructures efficace.

La municipalité affiche un léger potentiel éolien vers le centre et l'ouest du territoire.

Plusieurs tours de télécommunication sont également implantées sur le territoire. Cependant, de telles tours peuvent constituer une nuisance visuelle et poser des problèmes de cohabitation avec les résidents qui demeurent à proximité. Des normes d'implantation sont imposées par le règlement de zonage afin d'assurer une intégration harmonieuse de ce type d'infrastructures dans les milieux habités et dans les paysages sensibles.

### 1.4.5 Gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles d'origine résidentielle est déléguée à la MRC, tandis que la collecte des matières résiduelles d'origine industrielle, commerciale ou institutionnelle est assurée par la municipalité.

Depuis 1997, Ripon, Montpellier et toutes les municipalités du sud du territoire de la MRC Papineau acheminent leurs déchets au site d'enfouissement situé à Lachute. Ripon collabore avec *Gestion environnementale Nord-Sud*, un organisme dynamique prenant en charge le traitement des fibres, du verre, des métaux et des plastiques.

Les usages d'élimination des déchets solides ainsi que les lieux d'élimination des boues septiques sont interdits sur l'ensemble du territoire de Ripon.

En 2001, on dénombrait 518 résidences permanentes et 272 résidences saisonnières

<sup>20</sup> Conférence régionale des élus. 2010. « *Présentation sur l'État de situation en transport collectif et adapté en Outaouais* ». Société GESTRAN. 92 diapositives



produisant des boues septiques, totalisant une production de 1 166,33 m<sup>3</sup>/an<sup>21</sup>. La municipalité assure la vidange des fosses septiques par un contrôle annuel qui exige qu'une vidange soit effectuée aux deux ans pour les résidences permanentes, et aux quatre ans pour les résidences saisonnières. Ripon procède aussi à la collecte de matières putrescibles par brûlage, soit des sapins, des feuilles et des résidus verts.

En ce qui a trait à la gestion des matières recyclables, la municipalité de Ripon a presque doublé son volume de matières à traiter en 5 ans, ayant collecté un peu plus de 150 tonnes en 2011.

#### **1.4.6 Approvisionnement eau potable**

L'aqueduc municipal est alimenté par un puits de surface situé dans le village.

---

<sup>21</sup> MRC Papineau. 2003. *Plan de gestion des matières résiduelles*. Régie intermunicipale - Argenteuil Deux-Montagnes. p.29. <<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/>>



## 1.5 ENVIRONNEMENT BIOPHYSIQUE

Ripon présente un milieu biophysique typique de la région outaouaise, avec un territoire majoritairement boisé, parsemé de cours d'eau, et au relief très accidenté. Plusieurs éléments témoignent de la qualité de l'environnement, notamment la qualité de l'air de Papineau qui est exemplaire, avec cinq fois moins de particules en suspension que la moyenne canadienne<sup>22</sup>. En somme, Ripon a le privilège d'être située dans un environnement biophysique unique, qui n'a jamais été altéré de manière irréversible par l'homme. Pour préserver l'environnement et la qualité de vie exceptionnelle de Ripon, le développement durable constitue le mantra de la région.

### 1.5.1 Paysage

La municipalité de Ripon est à l'image de la région, avec des paysages parmi les plus magnifiques de l'Outaouais. On y retrouve d'innombrables collines, des vallées, des rangs, des cours d'eau et une abondante forêt. La topographie accidentée du territoire restreint l'occupation du sol et laisse place à de vastes espaces naturels. Les paysages agropastoraux et forestiers, animés par les mouvements ondulatoires du relief riponnais, n'ont pas été altérés par le passage du temps et conservent une rare authenticité. Il en émane une atmosphère de paix et de sérénité qui marque l'identité riponnaise et le caractère de sa population : simple, chaleureux, accueillant.

Le patrimoine bâti possède aussi une grande valeur esthétique, notamment certains bâtiments agricoles qui donnent du caractère au paysage agricole, dont la beauté paisible est tellement appréciée par les visiteurs.

Le tourisme est le principal pilier économique de la région grâce à la qualité esthétique des paysages. Les paysages de Ripon sont saisissants par leur variété, par leur authenticité et surtout par la paix qu'ils inspirent, tout particulièrement dans l'enveloppe visuelle de la route 317, qui a d'ailleurs obtenu le statut de route panoramique.

La villégiature prenant de plus en plus d'ampleur sur le territoire, il est important d'accorder une attention particulière à l'encadrement de la villégiature pour assurer son intégration harmonieuse aux paysages.

La réglementation indique les mesures minimales de protection des paysages. Elles consistent essentiellement à régir les activités humaines qui risquent de les altérer, particulièrement en ce qui concerne les opérations forestières, la construction de bâtiments et l'usage général du territoire environnant.

<sup>22</sup> Duval et al. 2006. *État des lieux de la MRC Papineau*, Université du Québec en Outaouais. 70 p. <<http://www.uqac.ca/>>.



Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Papineau identifie les paysages sensibles selon leur degré d'intérêt esthétique. Les paysages sensibles de la municipalité de Ripon sont principalement situés aux abords des routes 315 et 317, à proximité des Montagnes Noires et sur la rivière Petite-Nation. Ces lieux doivent être protégés par une réglementation adéquate. Par exemple, aucun usage lié à l'élimination des déchets, comme les cimetières d'autos et les lieux d'entreposage de pneus, ne peut être visible dans les enveloppes visuelles des routes provinciales, de la rivière Petite-Nation, ainsi que du lac Viceroy.

En annexe 1, la carte 3 « Territoires d'intérêt écologique, patrimonial et culturel » présente les principaux secteurs d'intérêt.

### **1.5.2 Forêt et faune**

La forêt occupe le quart de la superficie totale du territoire de la municipalité de Ripon. Évidemment, par son importance économique et récréative, mais aussi pour le plaisir des yeux, la forêt de Ripon est déterminante pour l'ensemble de la région. Cette ressource naturelle constitue un des piliers du développement de la municipalité et une protection adéquate du milieu forestier est primordiale afin de garantir son renouvellement. Les règlements d'urbanisme prévoient ces mesures de protection.

Le ratio entre les superficies forestières du domaine public et celles des forêts privées tranche nettement avec la moyenne calculée sur l'ensemble du territoire forestier québécois. En effet, contrairement au reste du Québec, le domaine privé occupe presque la totalité de la superficie forestière de Ripon, comme l'illustre la carte 4 de l'annexe 1, intitulée « Tenure du territoire ».

Le couvert forestier de Ripon est à prédominance feuillue, typique de la région outaouaise. Les deux tiers de la forêt sont composés de feuillus durs dominés par l'érable, suivi par le bouleau, le chêne, le hêtre et le frêne. Le quart de la forêt se compose d'essences résineuses, dominées par le sapin-épinette, ensuite par le pin, le thuya et la pruche. Finalement, la portion restante, qui représente environ le dixième de la forêt, est composée de peupliers. La municipalité est partagée entre les domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune et de l'érablière à tilleul, ce dernier recouvrant presque la totalité du territoire municipal.

Outre la production de matière ligneuse, le milieu forestier est la base même de multiples activités récréotouristiques. D'ailleurs, par sa diversité et son accessibilité, le milieu forestier peut facilement supporter de nombreuses activités de récréation extensive.

Depuis les dix dernières années, le couvert forestier riponnais a connu certaines perturbations, comme des feux de forêt<sup>23</sup>. De plus, le milieu présente aussi quelques contraintes naturelles à l'aménagement forestier. Par exemple, l'état des sols est parfois très sec, très mince ou encore très humide. De plus, la topographie est aussi parfois ardue à cause des pentes très abruptes

<sup>23</sup> L'ATINO. 2009. *Portrait forestier de la MRC Papineau : Contraintes physiques à l'aménagement forestier et perturbations sur le territoire municipal*. pp.59-61.



qui parsèment le territoire municipal.

On retrouve aussi plusieurs sites d'intérêt écologique intéressants sur le territoire riponnais. Par exemple, le site des *Montagnes Noires* renferme aussi une faune et une flore de qualité. Un habitat du rat musqué est situé au nord du territoire. La carte 3 de l'annexe 1 localise les sites d'intérêt écologique.

### **1.5.2.1 Écosystème forestier exceptionnel**

Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) présentent un potentiel écologique remarquable<sup>24</sup>. Les EFE sont classés en vertu de l'article 24.2 de la *Loi sur les forêts* (L.R.Q. c. F-4.1) et le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs en assure la responsabilité administrative.

La pourvoirie du *Pin rouge* et le secteur près du lac en Cœur constituent deux zones forestières publiques qui doivent être protégées à titre d'EFE.

#### ***La pourvoirie du Pin rouge***

Fondée en 1958, la pourvoirie du *Pin rouge*, située au nord-ouest du territoire riponnais, aux abords du Grand lac du Pin rouge, présente des caractéristiques florales extraordinaires, justifiant un statut d'aire protégée<sup>25</sup>. En effet, on y retrouve la présence de colonies importantes de plantes rares, ainsi que certaines forêts anciennes. La pourvoirie est constituée d'un refuge biologique, de deux aires de vieillissement ainsi qu'une zone où les exploitants forestiers ont volontairement renoncé à procéder à des coupes. Selon les critères déterminés par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, la pourvoirie du *Pin rouge* présente les caractéristiques typiques des forêts anciennes, ainsi que des forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables.

Depuis plus de cinquante ans, la pourvoirie permet de protéger plusieurs espèces menacées. En effet, aucune coupe de bois n'a jamais eu lieu sur le territoire de la pourvoirie, et la dernière perturbation majeure fut causée par des incendies au début du siècle. Les secteurs qui n'ont pas été endommagés par ce vaste incendie sont aujourd'hui considérés en tant que zones forestières centenaires, refuges de plusieurs espèces animales, notamment le dindon sauvage, l'ours, le chevreuil, l'orignal ou le castor. Plusieurs espèces végétales rares ont aussi été recensées, comme le *Panax quinquefolius*, le *Juglans cinerea* et le *Diplazium pycnocarpon*. Les cours d'eau sont aussi en bonne condition. Il est donc important de continuer à protéger ce milieu exceptionnel.

---

<sup>24</sup> R. BOUCHARD, André ; Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs / Direction de l'environnement forestier. Janvier 2005. *Lignes directrices pour la gestion des territoires classés écosystèmes forestiers exceptionnels*. En ligne. 28 p.  
<<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/lignes-directrices.pdf>>. Consulté en janvier 2012

<sup>25</sup> POURVOIRIE DU PIN ROUGE. 2011. *Pourvoirie du Pin rouge – UAF 7251 : demande de statut d'aire protégée à titre d'écosystème forestier exceptionnel (E.F.E.)*. 17 p.



Au cours des prochaines années, la pourvoirie du *Pin rouge* subira probablement la pression du développement immobilier qui découlera de l'autoroute 50. La protection conférée par le statut d'ÉFE assurera sa protection durable.

### **Le lac en Cœur**

Tout comme la pourvoirie du *Pin rouge*, le secteur entourant le lac en Cœur renferme un potentiel écologique remarquable. La forêt constitue un habitat idéal pour de nombreux animaux et plusieurs espèces végétales vulnérables ou menacées. L'ÉFE projeté inclurait également certaines parcelles appartenant aux municipalités de Montpellier et de Mulgrave-et-Derry<sup>26</sup>. Les activités humaines y seront rigoureusement limitées afin d'assurer la protection et la pérennité de la biodiversité.

### **1.5.3 Géologie et topographie**

La MRC Papineau est à l'extrémité sud du Bouclier canadien et le sol est composé de minéraux caractéristiques de la province de Grenville. Ripon est assise sur une formation géologique principalement composée de paragneiss mixtes, d'amphibolite, de conglomérat, de grès, de gabbro, de métagabbro et d'amphibolite<sup>27</sup>.

Le territoire municipal présente quelques zones à faible risque de glissement de terrain, notamment dans le secteur des Montagnes Noires. La carte 2, intitulée « Contraintes à l'occupation du sol », illustre l'emplacement de ces zones de contraintes (annexe 1).

Ce territoire fortement accidenté offre de nombreux points de vue exceptionnels. Ces magnifiques décors naturels font la fierté des Riponaises et des Riponnais. À cet égard, le site des *Montagnes Noires* et son belvédère offrent d'incroyables percées visuelles aux excursionnistes. La réglementation prévoit des normes pour protéger ces enveloppes visuelles.

---

<sup>26</sup> GAULIN, Rachel. 2012. *Consultation sur les aires protégées en Outaouais : les citoyens sont au rendez-vous*. Radio-Canada, 25 septembre. En ligne.

<<http://www.radio-canada.ca/regions/ottawa/2012/09/25/001-aires-protegees-consultation-thurso.shtml>>

<sup>27</sup> L'ATINO. 2009. *Portrait forestier de la MRC Papineau - Les formations géologiques sur le territoire municipal*. MRC Papineau. p.17



## 1.5.4 Hydrographie

La carte 5 de l'annexe 1, intitulée « Réseau hydrographique et les milieux humides », présente le réseau hydrographique municipal.

Ripon fait partie du bassin versant de la Petite-Nation et comporte deux sous-bassins (Petite-Nation et Saint-Sixte). Le secteur est aussi parsemé de chutes, de rapides, ainsi que de nombreux lacs, pour le plus grand plaisir des villégiateurs. Les perspectives ainsi créées représentent un environnement exceptionnel à protéger, mais possèdent aussi un potentiel récréotouristique important.



**Bas des chutes**

Municipalité de Ripon. <<http://www.ville.ripon.qc.ca/>>

Selon le plan de développement intégré de la rivière Petite-Nation, le noyau villageois de Ripon constitue « *sans aucun doute (un lieu) ayant une incidence marquée sur la rivière Petite-Nation, notamment grâce à une urbanisation soutenue qui crée des liens plus étroits avec celle-ci, mais également par la présence d'infrastructures qui lui sont liées telles que quai, rampe de mise à l'eau, prise d'eau municipale, parc municipal, halte routière et barrage* »<sup>28</sup>. Le village offre ainsi un accès naturel à la rivière Petite-Nation, ce qui contribue à stimuler son potentiel attractif. Les chutes Joubert, du Diable et des Racines constituent des attraits importants du paysage.

### **Les rives**

Les rives des cours d'eau sont d'une grande richesse écologique. La qualité de l'eau et la survie de plusieurs espèces animales dépendent de ce milieu et des efforts de protection qui lui sont accordés. Les nombreux plans d'eau ont favorisé l'implantation de nombreux domaines de villégiature. Une intégration harmonieuse et une accessibilité respectueuse des rives sont primordiales à la valorisation des potentiels offerts par le réseau hydrographique de Ripon.

Depuis 2004, de nombreux lacs du Québec ont été altérés par la prolifération massive de cyanobactéries, communément appelées « algues bleu-vert », asphyxiant les écosystèmes lacustres<sup>29</sup>. À l'échelle du Québec, ce processus d'eutrophisation est le résultat de mauvaises

<sup>28</sup> MRC de Papineau et al. 2004. *Plan de développement intégré de la rivière Petite-Nation*. p.10

<sup>29</sup> BOUCHER, Isabelle; FONTAINE, Nicolas. 2010. *La biodiversité et l'urbanisation, Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Collection Planification territoriale et développement durable. 178 p.  
<[www.mamrot.gouv.qc.ca](http://www.mamrot.gouv.qc.ca)>



pratiques d'aménagement des secteurs riverains et d'une réglementation trop indulgente à l'égard de la protection de la végétation riveraine. Les activités récréotouristiques et la villégiature doivent donc être encadrées par des mesures de protection adéquates des plans d'eau.

Pour le moment, la municipalité de Ripon n'a connu aucun épisode problématique relié aux cyanobactéries. Il est toutefois impératif d'appliquer les normes règlementaires de protection des rives de manière beaucoup plus rigoureuse que dans le passé. À cette fin, la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) propose une série de normes appropriées. La MRC Papineau a adopté en 2009 un règlement qui interdit de contrôler la végétation à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, renforçant ainsi la protection des rives<sup>30</sup>. La réglementation municipale précise les normes à respecter.

### **Les milieux humides**

Les milieux humides qui, le plus souvent, jouxtent les rives, filtrent et absorbent les sources de pollutions externes, tout en régularisant les perturbations de nature anthropique, les variations climatiques et les drainages extrêmes. Les étangs, les marais, les marécages ou les tourbières constituent différents types de milieux humides. Ils sont saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol ou la composition de la végétation.

Le règlement de zonage prescrit les normes de protection applicables aux milieux humides, qui sont notamment localisés sur la carte 13.

### **Les zones inondables**

Les zones inondables sont déterminées par les cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans. Le *Centre d'expertise hydrique du Québec* a établi les cotes de crues et les limites des zones à risques d'inondation, présentées de manière approximative sur la carte 9 (*Zones de contraintes*) du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Papineau*, ainsi que de façon beaucoup plus précise à l'annexe 1 du chapitre 5 (*Les contraintes à l'occupation du sol*). Ces cotes et limites s'appliquent depuis 2006 sur le territoire de la MRC.

On comprendra facilement qu'en dépit de la rigueur déployée par les experts pour recueillir les données, établir les cotes de crues et déduire les probabilités d'inondation, la marge d'incertitude est très grande et peut varier considérablement d'un terrain à l'autre. Évidemment, le risque réel d'inondation est inversement proportionnel à l'élévation du terrain, qui croît habituellement avec la distance qui le sépare du cours d'eau.

Bien entendu, ceci ne permet pas de localiser avec précision les niveaux des crues printanières. Par prudence et afin de n'omettre aucun terrain susceptible d'être inondé, la délimitation des zones inondables est souvent plus « généreuse » que les cotes de crues. La

<sup>30</sup> MRC Papineau. Juin 2009. *Règlement n° 104-2009, modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 078-2006.*



cartographie des zones inondables est donc nécessairement approximative.

Malgré cette imprécision, les cartes des zones inondables sont des outils irremplaçables pour déterminer si un terrain est exposé à un risque d'inondation. Mais il ne s'agit que d'une première étape visant à déterminer les modalités d'exercice du droit détenu par le propriétaire du terrain. En cas d'incertitude, comme dans le cas d'un terrain qui n'est que partiellement inclus dans une zone d'inondation ou qui est traversé par la limite entre les deux catégories de zones inondables, les cotes de crues devraient toujours prévaloir sur la cartographie.

Le règlement de zonage permet de recourir à l'expertise d'un arpenteur-géomètre, qui utilisera les cotes de crue pour délimiter avec exactitude la limite de la zone inondable sur une carte à petite échelle. Le règlement de zonage précisera également les normes applicables à ces zones inondables.

### ***Les eaux de ruissellement et souterraines***

Dans le but de réduire le volume et la vitesse des eaux de ruissellement, notamment lors de précipitations intenses de pluie<sup>31</sup>, le règlement de zonage inclut aussi des normes visant à minimiser l'imperméabilisation des sols, à préserver la couverture végétale la plus dense possible et à prohiber la construction de rues dans le sens des fortes pentes.

Depuis l'adoption du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* en 2002, il est prioritaire d'assurer la protection des nappes d'eau souterraines qui alimentent les ouvrages municipaux de captage d'eau potable. Ripon possède, tout juste à l'ouest du noyau villageois, un puits de surface de grande qualité situé à l'intérieur d'un secteur à vulnérabilité élevée, nécessitant des normes spéciales qui assurent la protection du site en question et des terrains avoisinants.

---

<sup>31</sup> BOUCHER, Isabelle; FONTAINE, Nicolas. 2010. *Ibid.* p.12.



**Plan d'urbanisme 2019**  
Sixième version

## **PARTIE 2** **VISION STRATÉGIQUE ET** **ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT**



## 2.1 ÉNONCÉ DE VISION

La municipalité de Ripon a connu, au cours des 30 dernières années, un processus de dévitalisation graduelle. Une population vieillissante, une difficulté à attirer et à garder sur le territoire de jeunes familles, peu de services à la population de même qu'une rareté d'emplois sont désormais caractéristiques du milieu. Une volonté de prendre à charge un renversement de la tendance est toutefois bien présente.

En 2009, Ripon a adopté un énoncé de vision pour son territoire, accompagné d'un plan de relance économique.

### ***Énoncé de vision***

*La vision est une représentation, une image ambitieuse et désirable d'un état futur radicalement préférable à l'état actuel. Elle indique la poursuite d'un idéal à atteindre, une direction générale à prendre. Les aspirations évoquées dans l'énoncé de vision permettent à une organisation de façonner son devenir... d'imaginer son évolution dans le temps.<sup>32</sup>*

*La municipalité amorce un virage innovateur et désire assurer la vie économique et culturelle de ses citoyens et citoyennes. Le développement de son patrimoine et de ses attraits naturels s'inscrit dans sa mission, tout en rehaussant ses très hautes valeurs familiales et environnementales.*

Ripon se responsabilise devant l'avenir et cible les actions à poser pour le développement de son territoire et le bien-être de sa communauté. Ripon souhaite mettre en valeur ses nombreux potentiels. La mise en valeur de son patrimoine naturel exceptionnel fait évidemment partie de sa stratégie. Les valeurs familiales et la qualité de vie sont au centre des préoccupations municipales. Ripon s'engage sur une avenue de changement où l'ensemble des besoins de la population doit être pris en compte. La création de services et d'emplois, l'amélioration de l'environnement physique ainsi que la préservation de l'environnement naturel sont les éléments incontournables de la relance.

Cette vision concertée du territoire propose quatre dimensions porteuses des valeurs que la municipalité désire faire valoir :

- 1) La capacité d'innovation;
- 2) La relance stratégique de l'économie;

<sup>32</sup>Université du Québec en Outaouais. 2009. *Plan stratégique 2009-2014 de l'Université du Québec en Outaouais*. En ligne. < <http://www4.uqo.ca/>>. p.4. Consulté en mai 2011



- 3) Une vie collective ancrée aux valeurs familiales et inscrite à la vie quotidienne;
- 4) Le respect de l'environnement.

## 2.2 ORIENTATIONS

Découlant de cette vision d'avenir et du plan de relance économique de Ripon, le plan d'urbanisme a pour objectif de mobiliser les citoyens autour d'un projet de territoire bien ancré à la réalité du milieu et représentatif des aspirations collectives.

Traduisant la direction que prendra le développement social, économique, environnemental et culturel du territoire, les **orientations d'aménagement et de développement** doivent se conformer au projet de territoire régional exprimé par le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Papineau. De plus, la municipalité de Ripon s'engage volontairement à définir ses orientations en respectant les principes de la Loi sur le développement durable du Québec.

La vision d'avenir et le plan de relance économique de la municipalité impliquent trois grandes cibles d'aménagement et de développement pour le territoire municipal :

**Cible 1 : Une économie prospère**

**Cible 2 : Un milieu de vie épanouissant**

**Cible 3 : Un environnement sain**

Ces cibles seront visées par les 12 orientations d'aménagement et de développement de la municipalité. À chacune des orientations sont associées des objectifs spécifiques qui en précisent le sens et la portée.

### CIBLE 1 - UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE

La municipalité de Ripon prend à charge son développement économique et propose un plan de relance qui mise sur une exploitation stratégique de l'ensemble de ses ressources. Cette approche favorise la diversité des activités, le développement de créneaux spécifiques mettant en valeur les particularités du territoire, ainsi que la créativité et l'innovation.

Le plan de relance a pour principal objectif le développement intégré et harmonieux du territoire. Il vise à réduire la dépendance actuelle à l'industrie de la transformation du bois. Le plan supporte également l'ambition de la municipalité de développer ses compétences et son image environnementales et de les mettre à profit dans ses stratégies de développement économique.

Les orientations d'aménagement et de développement de la municipalité de Ripon intègrent les objectifs du plan de relance économique de la municipalité et respectent le principe du développement durable suivant :



## EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

« *L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.* »

### **ORIENTATION 1**

#### **FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE MUNICIPAL**

La municipalité de Ripon désire stimuler son économie en exploitant son potentiel touristique. La municipalité favorise la création d'activités de tourisme ainsi que le développement de services aptes à répondre aux besoins de la clientèle. La richesse de l'environnement naturel de la municipalité constitue un potentiel certain d'écotourisme, d'agrotourisme et de récréotourisme.

#### **Objectifs spécifiques à l'orientation 1 :**

##### Pour l'ensemble des secteurs touristiques :

- 1.1 Favoriser le développement de services d'hébergement et de restauration capable de répondre aux besoins diversifiés de l'ensemble de la clientèle touristique.

##### Pour l'écotourisme et le récréotourisme:

- 1.2 Favoriser le développement d'activités et la mise en valeur :
  - a. des Montagnes Noires;
  - b. du lac Viceroy;
  - c. des berges de la rivière Petite-Nation;
  - d. des terres publiques.

##### Pour le tourisme culturel :

- 1.3 Développer un circuit identifiant et mettant en valeur les attraits patrimoniaux du territoire;
- 1.4 Soutenir la mission et les projets du *Comité du patrimoine de Ripon*.

##### Pour l'agrotourisme :

- 1.5 Développer un réseau d'activités agrotouristiques à l'échelle du territoire municipal mettant en valeur la diversité et la qualité des productions locales;
- 1.6 Favoriser la diversification de la production agricole et le développement de produits biologiques et du terroir;
- 1.7 Soutenir activement le développement d'une vocation régionale pour le marché public;



- 1.8 Soutenir activement le maintien et le développement des activités à caractère agrotouristique sur le site du marché public;
- 1.9 Atténuer l'impact négatif des activités d'extraction sur la villégiature et l'agriculture.

## **ORIENTATION 2**

### **UTILISER LES ATTRAITS DES MONTAGNES NOIRES POUR DÉVELOPPER UN SITE TOURISTIQUE INTÉGRÉ D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR**

Le site des Montagnes Noires présente un potentiel exceptionnel de développement récréotouristique d'envergure suprarégionale. La municipalité de Ripon est propriétaire d'une importante portion de la montagne et souhaite y développer un site intégré d'activités de plein air. Le développement de ce site constitue l'un des importants leviers de la relance économique locale.

#### **Objectifs spécifiques à l'orientation 2**

- 2.1 Développer le potentiel récréatif et éducatif du site;
- 2.2 Améliorer la qualité et la diversité des activités offertes;
- 2.3 Favoriser le développement de partenariats avec le secteur privé pour l'exploitation et la mise en valeur du site des Montagnes Noires;

## **ORIENTATION 3**

### **CONSOLIDER L'INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET MAXIMISER L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DE SA PRÉSENCE**

La ressource forestière est l'une des principales ressources naturelles de la région. Malgré les récents déboires de l'industrie forestière à l'échelle nationale, l'exploitation et la transformation des produits de la forêt demeurent importantes pour la région de la Petite-Nation et la municipalité de Ripon. Le développement d'activités de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation est privilégié par la municipalité afin de renforcer l'industrie du bois à l'échelle de son territoire.

#### **Objectifs spécifiques à l'orientation 3**

- 3.1 Accélérer le développement de l'industrie du plancher de bois franc;
- 3.2 Développer l'industrie de transformation des résidus forestiers et de la biomasse;
- 3.3 Étudier la possibilité de développer le marché de la maison et du chalet pré-usinés;



## **ORIENTATION 4**

### **PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR L'ACTIVITÉ AGRICOLE DU TERRITOIRE**

Le ralentissement de l'activité agricole sur le territoire de Ripon a pour incidence de laisser en friche une importante quantité de terres fertiles. La municipalité entend protéger la vocation agricole du territoire et favoriser la remise en culture des terres en friche.

#### **Objectifs spécifiques à l'orientation 4 :**

- 4.2 Encourager la relève agricole;
- 4.3 Encourager la production de produits biologiques ou du terroir;
- 4.4 Appuyer la promotion des produits agricoles locaux;
- 4.5 Négocier avec le gouvernement en faveur de la subdivision de certaines terres agricoles afin de réduire les coûts d'acquisition de ces terres, d'encourager l'exploitation de petites productions spécialisées et l'implantation de fermettes;
- 4.6 Encourager le développement de l'agrotourisme en complément des activités agricoles traditionnelles.

## **ORIENTATION 5**

### **APPUYER LE TRAVAIL DES PETITES ENTREPRISES ET DES TRAVAILLEURS AUTONOMES**

Ripon attache une importance particulière à la présence des petites entreprises et des travailleurs autonomes sur le territoire. Généralement dynamiques et créatifs, ils contribuent à la diversification de l'économie, ainsi qu'à l'amélioration de l'offre de services à la population.

#### **Objectifs spécifiques à l'orientation 5 :**

- 5.1 Par une réglementation appropriée, autoriser l'exploitation de petites entreprises à domicile;
- 5.2 Développer les télécommunications permettant le travail à domicile.



## **CIBLE 2 - UN MILIEU DE VIE ÉPANOUISSANT**

La municipalité de Ripon est d'abord et avant tout un milieu vie. Le bien-être des résidants de même que la capacité du milieu à répondre à l'ensemble des besoins de la collectivité sont au cœur des préoccupations municipales. Cette approche témoigne des valeurs familiales qui animent la communauté et appuie l'effort d'attirer dans la municipalité de nouveaux résidants, en particulier de jeunes familles.

Les orientations d'aménagement et de développement qui favorisent un milieu de vie épanouissant pour la collectivité intègrent les principes du développement durable suivants :

### **SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE**

*« Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature ».*

### **ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES**

*« Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale ».*

### **PARTICIPATION ET ENGAGEMENT**

*« La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique ».*

## **ORIENTATION 6**

### **AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICES À LA POPULATION**

Un milieu qui permet à sa collectivité de s'épanouir nécessite la présence de services à la population. Il importe que Ripon maintienne les services publics et de proximité déjà présents sur son territoire et favorise l'implantation de nouveaux services. L'ensemble des services doit être adapté aux besoins diversifiés de sa population.

#### **Objectifs spécifiques à l'orientation 6 :**

- 6.1 Implanter un réseau d'égout municipal afin de favoriser l'établissement et le regroupement physique des services au village;
- 6.2 Intégrer au marché public de nouveaux espaces commerciaux;



- 6.3 Favoriser la diversification de l'offre de logement de manière à répondre aux besoins variés de la population : typologie variée, logements locatifs, maisons intergénérationnelles, etc.

## **ORIENTATION 7**

### **FAVORISER LE MAINTIEN D'UNE VIE COLLECTIVE RICHE ET DURABLE**

Ripon souhaite encourager le tissage des liens entre les différents membres de sa communauté. Elle souhaite également que sa population se sente concernée par les enjeux de développement et qu'elle s'implique dans le processus de relance de la municipalité.

#### **Objectifs spécifiques à l'orientation 7 :**

- 7.1 Favoriser le maintien et la création de lieux de rencontre adaptés aux besoins variés des citoyens;
- 7.2 Améliorer la communication avec le milieu en matière d'aménagement et d'urbanisme;
- 7.3 Favoriser la création et le maintien de comités de citoyens.

## **ORIENTATION 8**

### **FAVORISER L'ARRIVÉE ET LA RÉTENTION DE JEUNES FAMILLES**

Le dynamisme d'une collectivité est favorablement influencé par l'équilibre qui subsiste entre les différents groupes d'âge qui la composent. Dans l'optique de favoriser cet équilibre et d'agir positivement sur la tendance au vieillissement de la population, la municipalité de Ripon entend favoriser l'arrivée et la rétention de jeunes familles sur son territoire.

#### **Objectifs spécifiques à l'orientation 8 :**

- 8.1 Développer des services et des équipements adaptés aux besoins des familles;
- 8.2 Favoriser la création d'emplois de qualité;
- 8.3 Faciliter l'intégration à la communauté des familles nouvellement établies;



## **ORIENTATION 9**

### **METTRE EN ŒUVRE LES STRATÉGIES NÉCESSAIRES À L'AMÉLIORATION DU NOYAU VILLAGEOIS**

Le village constitue l'élément le plus structurant de la vie collective. Le soin qu'on y apporte contribue à la qualité de vie des résidents et renforce l'attachement au milieu. Ripon souhaite que le village soit des plus accueillants et qu'il constitue un élément de fierté pour sa population.

#### **Objectifs spécifiques à l'orientation 9 :**

- 9.1 Encourager les initiatives d'amélioration esthétique du cadre bâti par les résidents;
- 9.2 Apporter un soin esthétique particulier aux lieux et aux édifices publics;
- 9.3 Favoriser la mise en valeur du patrimoine architectural et bâti de la municipalité :
  - a. Constituer un inventaire des bâtiments patrimoniaux et à valeur architecturale;
  - b. Encourager et soutenir les initiatives de restauration et de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux et à valeur architecturale;
  - c. Mettre en valeur l'histoire des bâtiments patrimoniaux du village et faciliter leur identification;
  - d. Encourager et soutenir les initiatives du Comité du patrimoine de Ripon.

## **ORIENTATION 10**

### **PROTÉGER LA QUALITÉ ET FAVORISER LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES NATURELS ET HUMANISÉS**

Le paysage est le cadeau qu'offre le territoire à ses observateurs. Témoignage de la splendeur de la nature et de la relation qu'une collectivité entretient avec son environnement, le paysage suscite l'émotion et contribue à façonner l'identité collective. Entendu ainsi, le paysage constitue une ressource précieuse qui contribue à l'impression positive que nous laisse un lieu. Pour Ripon, la protection et la mise en valeur des paysages contribuent à la richesse de son territoire.

#### **Objectifs spécifiques à l'orientation 10 :**

- 10.1 Appliquer rigoureusement la réglementation concernant les nuisances;
- 10.2 Appliquer rigoureusement la réglementation concernant la protection des paysages;
- 10.3 Identifier clairement les sites présentant des paysages de grande qualité et favoriser leur accès.



## **CIBLE 3 - UN ENVIRONNEMENT SAIN**

L'environnement naturel de Ripon présente des qualités exceptionnelles et représente un levier économique pour la collectivité. Toutefois, sa mise en valeur ne doit pas compromettre sa qualité ni sa pérennité. Elle doit respecter la capacité des écosystèmes à se régénérer de même que l'attachement que portent les résidents à leur environnement.

Les orientations d'aménagements et de développement qui favorisent un environnement sain intègrent les principes du développement durable suivants :

### **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

*« Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement ».*

### **PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**

*« La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens ».*

### **RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES**

*« Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité ».*

## **ORIENTATION 11**

### **PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

Le développement de la villégiature occasionne une pression sur l'environnement naturel de Ripon. Concentrée particulièrement en bordure des plans d'eau, la présence de villégiateurs est susceptible de bouleverser l'équilibre des milieux écosensibles. Les projets de développement économique impliquant une exploitation des ressources naturelles à des fins industrielles ou touristiques sont également susceptibles d'affecter la qualité environnementale du territoire. Ripon entend agir de manière à protéger la qualité de son environnement naturel.

#### **Objectifs spécifiques à l'orientation 11 :**

- 11.1 Resserrer la réglementation en regard de la protection de l'environnement;
- 11.2 Protéger adéquatement l'eau des lacs et des rivières présents sur le territoire;
- 11.3 Appliquer rigoureusement la réglementation ayant pour objectif la protection des berges;



- 11.4 Protéger l'intégrité des milieux écosensibles et à haute valeur environnementale;
- 11.5 Favoriser une exploitation durable de la ressource forestière;
- 11.6 Favoriser la présence d'industries écoresponsables ou à faible impact environnemental;
- 11.7 Encourager la réduction des déchets domestiques.

## **ORIENTATION 12**

### **ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DU SITE DES MONTAGNES NOIRES QUI RESPECTE L'ENVIRONNEMENT**

Le site des Montagnes Noires est l'un des joyaux de l'environnement naturel de Ripon et constitue l'un de ses potentiels de développement récréotouristique les plus prometteurs. Bien que Ripon soit très favorable au développement des Montagnes Noires, la municipalité souhaite que leur développement assure un respect de ses qualités environnementales.

#### **Objectifs spécifiques à l'orientation 12**

- 12.1 Encadrer le développement des Montagnes Noires en élaborant une série de critères à respecter par les exploitants du site;
- 12.2 Faire en sorte que les critères élaborés pour le développement de ce site reflètent les désirs et les aspirations de la communauté en matière de protection de l'environnement;
- 12.3 Encourager et soutenir les initiatives et les projets de développement respectueux des critères établis par la municipalité.



## **PARTIE 3** **CADRE D'INTERVENTION**



## 3.1 AFFECTATIONS DU SOL ET DENSITÉS D'OCCUPATION

Les affectations du sol sont indiquées sur la carte 6 de l'annexe 1. Cette carte découpe le territoire municipal de Ripon selon un ensemble « d'aires d'affectation » et attribue à chacune de ces aires une « vocation dominante » ou, en d'autres termes, une « affectation du sol ». Le règlement de zonage respecte ces affectations générales afin de prescrire précisément les usages qui seront autorisés dans chacune des zones composant les aires d'affectation.

Cette répartition des affectations tient compte des orientations d'aménagement présentées dans le présent document, des potentiels et des contraintes du territoire ainsi que des grandes affectations déterminées par le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Papineau.

### 3.1.1 Affectation « Conservation »

L'affectation « Conservation » est attribuée aux territoires protégés qui présentent le plus grand intérêt écologique, mais qui sont aussi les plus vulnérables aux perturbations qui pourraient être provoquées par des activités humaines de construction, d'occupation et d'utilisation du territoire.

Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) des lacs en Cœur et de la pourvoirie du *Pin rouge* faisant partie intégrante de l'aire délimitée à la carte 6 (annexe 1), l'affectation « Conservation » vise à protéger tous ces espaces de la façon la plus restrictive possible, dans les limites du cadre légal applicable. Ainsi, la réglementation d'urbanisme n'y autorisera que les activités liées à des droits existants et non révoqués par le gouvernement, les activités de recherche et d'éducation, ainsi que les infrastructures récréatives légères qui servent à canaliser la circulation des individus dans un sentier, incluant un pont, un ponceau, un trottoir ou une passerelle de bois, vers un point d'observation (belvédère). La construction de tout bâtiment ou l'aménagement de lieux de séjour sera prohibée.

En ce qui concerne les EFE, *Forêt Québec* a pour principe fondamental que « *la prohibition totale des activités humaines est hautement souhaitable* ». <sup>33</sup> Les activités de chasse, de pêche ainsi que l'observation d'oiseaux sont donc autorisées dans ces aires de protection. Toutefois, pour ce qui est de la pourvoirie du *Pin rouge*, le prélèvement faunique ainsi que les activités traditionnelles, incluant l'accès public, restent autorisés dans cette affectation, à la condition que toute activité soit sévèrement encadrée. <sup>34</sup> En effet, le maintien des activités existantes est permis pourvu que les habitats et les populations de plantes menacées ou vulnérables n'en

<sup>33</sup> R. BOUCHARD, André ; Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs / Direction de l'environnement forestier. Janvier 2005. « Lignes directrices pour la gestion des territoires classés écosystèmes forestiers exceptionnels » En ligne. 28 p. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/lignes-directrices.pdf>>. p.7. Consulté en janvier 2012

<sup>34</sup> POURVOIRIE DU PIN ROUGE. 2011. *Pourvoirie du Pin rouge – UAF 7251 : demande de statut d'aire protégée à titre d'écosystème forestier exceptionnel (E.F.E.)*. 17 p.



soient pas affectées, et qu'une protection maximale leur soit conférée à l'égard de l'exploitation minière et forestière. D'ailleurs, les activités de la pourvoirie ont permis de surveiller et de limiter la pression sur les ressources florales et fauniques du milieu.

La densité d'occupation du sol y sera évidemment nulle.

Évidemment, puisqu'il s'agit de terres du domaine de l'État qui échappent à la réglementation municipale et qui relèvent de la juridiction du gouvernement du Québec, de ses ministères ou de ses mandataires, la municipalité de Ripon demande leur pleine collaboration pour limiter l'émission des permis aux activités autorisées à la condition qu'elles assurent la protection intégrale des écosystèmes concernés.

### **3.1.2 Affectation « Récréotourisme »**

L'affectation « Récréotourisme » est attribuée aux espaces qui présentent un grand intérêt écologique, notamment à titre d'habitats fauniques, mais dont les écosystèmes ont une capacité de régénération qui leur permet de supporter certaines activités humaines de construction et d'utilisation récréative du territoire.

La carte 6 (annexe 1) localise cette affectation, qui correspond notamment au site des Montagnes Noires.

Cette vocation récréotouristique favorise une fréquentation plus accessible à ce site à des fins de récréation extensive, tout en protégeant les écosystèmes de toute altération susceptible d'hypothéquer la valeur environnementale des montagnes. Ainsi, les activités de nature écotouristique sont généralement favorisées, tout comme l'aménagement de structures vertes et d'équipements d'accueil touristique. L'abattage des arbres se limite aux coupes nécessaires à ces aménagements.

La densité du sol y est très faible ou nulle.

### **3.1.3 Affectation « Foresterie »**

Le développement de l'Outaouais a fortement été influencé par le rayonnement de la forêt sur les milieux économique, écologique et culturel. Ainsi, l'affectation « Foresterie » concerne l'ensemble des forêts où les conditions de l'environnement sont suffisamment robustes pour permettre une exploitation forestière judicieuse. Une importante superficie de la municipalité de Ripon poursuit cette vocation, valorisant une utilisation harmonieuse de la forêt, tant au niveau de la production qu'au niveau récréatif. En effet, les activités récréotouristiques et d'exploitation forestière y sont encouragées. Ces forêts sont majoritairement privées.

Des normes portant sur les activités forestières, surtout sur l'abattage des arbres, en forêts privées, seront assujetties à la réglementation municipale. Dans les forêts du domaine de l'État,



le ministère des Ressources naturelles et de la Faune gère ces activités par l'application de ses propres normes d'intervention en milieu forestier.

La densité du sol y est très faible, sinon nulle.

### **3.1.4 Affectations « Agriculture »**

La division des différents types d'affectations agricoles résulte de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ), en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAAQ). Lorsqu'ils ne sont pas déjà autorisés dans l'une ou l'autre des affectations agricoles, tous les projets d'usages non agricoles sont assujettis à l'approbation préalable de la CPTAQ. La délimitation cartographique de l'ensemble des affectations agricoles reproduit la zone agricole permanente telle que définie par la CPTAQ. Des normes relatives aux distances séparatrices permettant de limiter la propagation des odeurs et d'éliminer les problèmes de cohabitation sont aussi prévues pour assurer une cohabitation harmonieuse des affectations agricoles et des usages résidentiels. La réglementation prévoit aussi d'autres normes relatives à ces affectations.

La densité d'occupation du sol des secteurs affectés à l'agriculture devrait être maintenue faible ou très faible.

#### **3.1.4.1 Affectation « Agriculture dynamique »**

Les terres qui se trouvent en affectation « Agriculture dynamique » offrent d'excellentes perspectives pour la pratique de l'agriculture. En effet, leurs conditions physiques, agronomiques et topographiques sont idéales pour valoriser le dynamisme agricole, d'où l'importance d'y restreindre vigoureusement l'implantation d'activités non agricoles.

Le territoire et les activités agricoles doivent être protégés des pressions immobilières, tout en valorisant les terres et les investissements en agriculture. Comme il fut préalablement expliqué plus tôt dans le présent document, la pratique d'activités agricoles présente quelques difficultés depuis les dernières années, et ce, malgré la fertilité des terres. D'ailleurs, dans certains secteurs en voie de marginalisation, la contribution financière d'activités d'appoint est devenue indispensable pour aider les agriculteurs à rentabiliser leurs opérations. Mais ces activités d'appoint doivent être méticuleusement sélectionnées et rigoureusement encadrées afin d'éviter qu'elles ne concurrencent les activités agricoles en participant paradoxalement à leur déclin.

Néanmoins, on retrouve dans cette affectation des résidences unifamiliales ou intergénérationnelles, reliées à l'agriculture, déjà autorisée en vertu de la LPTAAQ, ainsi que n'importe quel usage bénéficiant d'un droit acquis accordé en vertu de la LPTAAQ, ou ayant fait l'objet d'un décret gouvernemental ou d'une autorisation émanant de la CPTAQ émise avant le 17 mai 2006. On peut aussi y retrouver des commerces ou des services qui sont complémentaires aux activités de production d'une ferme visée.



### **3.1.4.2 Affectation « Agriculture à potentiel élevé »**

L'affectation « Agriculture à potentiel élevé », regroupe les terres qui offrent un bon potentiel pour les activités agricoles. Localisées au nord-est du territoire, ces terres présentent une très grande superficie, si bien qu'on y retrouve plusieurs activités non agricoles qui ne nuisent pas à la relance de l'agriculture. Néanmoins, le maintien de cette pratique nécessite certaines activités d'appoint. La décision #347364 de la CPTAQ désigne cette affectation sous le nom « Affectation agroforestière (type A) ».

Tout comme pour l'affectation « Agriculture dynamique », on peut trouver dans cette affectation des résidences unifamiliales ou intergénérationnelles, reliées à l'agriculture, déjà autorisée en vertu de la LPTAAQ, ainsi que n'importe quel usage bénéficiant d'un droit acquis accordé en vertu de la LPTAAQ, ou ayant fait l'objet d'un décret gouvernemental ou d'une autorisation émanant de la CPTAQ émise avant le 17 mai 2006. On peut aussi y retrouver des commerces ou des services qui sont complémentaires aux activités de production d'une ferme en particulier.

On y retrouve aussi des constructions de nouvelles résidences, à la condition que l'unité foncière réceptrice ait une superficie d'au moins 30 hectares et un frontage d'au moins 120 mètres.

### **3.1.4.3 Affectation « Agriculture à potentiel moyen »**

L'affectation « Agriculture à potentiel moyen » ressemble à la précédente, mais les superficies cultivables sont généralement plus restreintes et le potentiel de valorisation est moyen. Ces terres sont aussi principalement localisées dans le nord-est du territoire riponnais. Dans la décision #347364 de la CPTAQ, cette affectation est nommée « Affectation agroforestière (type B) ».

Tout comme pour les affectations agricoles présentées précédemment, on peut trouver dans cette affectation des résidences unifamiliales ou intergénérationnelles, reliées à l'agriculture, déjà autorisée en vertu de la LPTAAQ ainsi que n'importe quel usage bénéficiant d'un droit acquis accordé en vertu de la LPTAAQ, ou ayant fait l'objet d'un décret gouvernemental ou d'une autorisation émanant de la CPTAQ émise avant le 17 mai 2006. On peut aussi y retrouver des commerces ou des services qui sont complémentaires aux activités de production d'une ferme donnée. On autorise aussi la construction de nouvelles résidences, à la condition que l'unité foncière réceptrice ait une superficie d'au moins 10 hectares et un frontage d'au moins 120 mètres.

### **3.1.4.4 Affectation « Agriculture à potentiel faible »**

L'affectation « Agriculture à potentiel faible », regroupe les terres qui conviennent mieux à la sylviculture qu'à l'agriculture. Dans cette affectation, l'implantation d'activités d'appoint sera encouragée par les conditions plus souples que dans les catégories d'affectations agricoles précédentes. La décision #347364 de la CPTAQ désigne cette affectation sous le terme



« Affectation agricole-forestière ».

Tout comme pour les affectations agricoles précédentes, on peut trouver dans cette affectation des résidences unifamiliales ou intergénérationnelles, reliées à l'agriculture, déjà autorisée en vertu de la LPTAAQ ainsi que n'importe quel usage bénéficiant d'un droit acquis accordé en vertu de la LPTAAQ, ou ayant fait l'objet d'un décret gouvernemental ou d'une autorisation émanant de la CPTAQ émise avant le 17 mai 2006. On peut aussi y retrouver des commerces ou des services complémentaires aux activités de production d'une ferme visée. De plus, la construction d'une nouvelle résidence peut y être autorisée, à la condition que l'unité foncière réceptrice ait une superficie d'au moins 4 hectares et un frontage d'au moins 75 mètres.

### **3.1.4.5 Affectation « Agriculture déstructurée »**

L'affectation « Agriculture déstructurée » correspond à un petit lot situé au sud du territoire municipal, occupé par un usage résidentiel / commercial / récréatif / industriel.

Les possibilités d'exploitation agricole sont très faibles, et l'intégration d'autres usages non agricoles n'est pas préjudiciable à l'agriculture. Ainsi, l'implantation de nouvelles résidences non agricoles est autorisée dans cette affectation.

### **3.1.5 Affectation « Villégiature »**

L'affectation « Villégiature » est attribuée aux territoires habités qui se trouvent à l'extérieur du noyau villageois et qui constituent un attrait pour les résidents saisonniers.

Comme le montre la carte 6 (annexe 1), l'affectation « Villégiature » englobe les secteurs des lacs en Cœur et Viceroy. Cette affectation met en valeur ces endroits en tant que sites de prédilection pour l'implantation de résidences saisonnières et d'établissements touristiques, le tout encadré par une réglementation rigoureuse assurant la protection des écosystèmes, axée particulièrement sur la qualité de l'eau des lacs et des rivières, les habitats fauniques, ainsi que sur la beauté des paysages champêtres et forestiers. Quelques-uns des principaux éléments à régler concernent l'esthétique naturelle, l'abattage des arbres, les bandes de protection riveraine, la densité d'occupation du sol, l'intégration des bâtiments dans l'environnement naturel ou l'implantation de sites d'extraction.

Les activités récréotouristiques sont généralement encouragées dans l'affectation « Villégiature ». À ce sujet, les routes 315 et 317 représentent des réseaux prometteurs, notamment grâce au nouveau marché public situé à l'intersection de la route 317 et du chemin de Montpellier. On y favorise aussi l'hébergement, la restauration ou de petites activités commerciales ou artisanales, le tout ne devant pas générer de nuisances pour les résidents. Sous certaines conditions, des marchés publics, des bâtiments commerciaux et de service, et des industries légères peuvent être implantés en bordure du réseau routier supérieur. Toutefois, lorsque la localisation du terrain où se trouve une activité industrielle se justifie par la présence de la ressource naturelle qui s'y trouve, le bâtiment peut être localisé ailleurs que sur un réseau



routier supérieur, et peut dépasser la limite de superficie maximale de 500 mètres carrés. Les habitations peuvent aussi y cohabiter harmonieusement, particulièrement en bordure de la route 315, à la condition que les terrains récepteurs aient une superficie suffisante pour maintenir une faible densité d'occupation du sol. Cependant, les maisons mobiles sont prohibées en affectation « Villégiature ».

La densité d'occupation du sol y est généralement maintenue faible.

### **3.1.6 Affectation « Habitat mixte »**

L'affectation « Habitat mixte » implique des espaces circonscrits, compacts et bien densifiés. Cette affectation convient aux villages traditionnels, en privilégiant la mixité, la proximité et la diversification des usages (résidentiels, commerciaux, communautaires et administratifs), le tout en composant harmonieusement avec la vocation résidentielle dominante. On y favorise aussi la densification, la consolidation, le dynamisme, l'esthétique et la revitalisation urbaine.

En plus des activités autorisées en affectation « Villégiature », l'affectation « Habitat mixte » autorise des habitations plus variées, incluant des maisons intergénérationnelles. Dans une optique de mixité sociale et d'accessibilité économique, les habitations à six logements sont privilégiées dans certaines zones de cette affectation. Ces logements peuvent être locatifs, en copropriété, en coopérative ou sous forme d'habitations sociales, de sorte qu'ils répondent aux besoins de l'ensemble des citoyens.

Le noyau villageois de Ripon doit se développer en consolidant le milieu, soit en continuité avec la trame existante et en protégeant le domaine agricole et l'environnement. Ainsi, les nouveaux quartiers à construire devraient se réaliser dans les secteurs déjà viabilisés en infrastructures et contigus au milieu bâti actuel.

L'intégration architecturale des nouveaux bâtiments devra aussi faire l'objet d'une attention particulière, tout comme l'esthétique de l'affichage commercial et la coupe des arbres.

Les densités autorisées varient de « faible » à « élevée » à l'intérieur du périmètre d'urbanisation présenté à la carte 15. Les densités plus élevées sont autorisées sur les terrains bordant les artères principales.



## 3.2 VOIES DE CIRCULATION

Certains tronçons des routes principales qui traversent le territoire municipal sont de mauvaise qualité<sup>35</sup>. Notamment, la route 315, qui relie tout le nord de la Petite-Nation, est devenue très achalandée au cours des dernières années. Considérée comme une route à desserte *locale* par le ministère des Transports du Québec, la portion traversant Ripon est donc sous la responsabilité de la municipalité, ce qui est problématique considérant l'important débit de circulation et l'entretien majeur qui en découle.

D'ailleurs, la route 315 nécessiterait des investissements gouvernementaux importants, mais plusieurs efforts sont aussi nécessaires pour les autres routes riponaises. C'est notamment le cas pour la rue Boucher, pour le tronçon de la route 317 jusqu'à l'intersection de la route 321, ainsi que pour la route reliant le centre villageois de Ripon à Saint-André-Avellin. Les routes régionales sont souvent utilisées par les camions lourds, détériorant leur état encore plus rapidement, d'où l'importance d'y réaliser les travaux de réfection rapidement.

Ripon bénéficie aussi d'un service de transport collectif et adapté. Malheureusement, le transport interurbain est limité à la desserte de la route 148 et les circuits ne concordent pas toujours avec les besoins des travailleurs et des étudiants fréquentant les grands centres avoisinants.

D'autre part, l'élaboration d'un réseau vert pourrait également s'avérer fort bénéfique pour la municipalité et la région, lequel s'insérerait à merveille au projet récréotouristique des Montagnes Noires.

Pour le moment, il n'y a pas de projet de prolongement du réseau viaire qui soit prévu, mais tout projet à venir devra prévoir un raccordement au réseau existant afin d'en assurer la continuité. Une telle mesure permettra ainsi d'éviter de créer des impasses, améliorant ainsi l'efficacité du réseau routier et des opérations d'entretien et assurant une certaine homogénéité du tissu urbain.

---

<sup>35</sup> Ministère des Transports du Québec. Direction générale de l'Ouest, Direction de l'Outaouais. 1996. *Plan de transport de l'Outaouais 1996-2011*. 164 p.



## CONCLUSION

Si Ripon est aujourd'hui un milieu de vie agréable, convivial et dynamique, c'est en grande partie grâce à la volonté, à l'ardeur et à la ténacité de tous et chacun. Bien entendu, il importe de poursuivre ces efforts dans une perspective de bonification des activités économiques, d'abordabilité du logement, de diversification et d'embellissement du parc immobilier.

Élaboré dans une perspective de développement qui s'harmonise tout autant aux acquis du passé qu'aux réalités actuelles, le plan d'urbanisme de Ripon constitue la ligne directrice de ceux qui voudront bien continuer à façonner un milieu de vie répondant aux aspirations des citoyens et leur permettant de s'épanouir pleinement, en respect avec leur environnement.

\*\*\*

L'un des rôles fondamentaux du plan d'urbanisme est d'énoncer les principes sur lesquels s'appuiera la réglementation d'urbanisme. Cette dernière régit notamment l'émission des permis et certificats et prescrit les usages autorisés et les normes d'implantation propres à chacune des zones de la municipalité, en plus de contribuer à la protection de l'environnement visuel et biophysique. Évidemment, cette réglementation se doit d'être conforme aux principes énoncés dans le présent texte ainsi qu'aux exigences et aux volontés exprimées par schéma d'aménagement et de développement de la MRC Papineau.



## RÉFÉRENCES

Boucher, Isabelle et Fontaine, Nicolas. 2010. *La biodiversité et l'urbanisation, Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coll. «Planification territoriale et développement durable». En ligne. 178 p.  
<[www.mamrot.gouv.qc.ca](http://www.mamrot.gouv.qc.ca)>. Consulté en juin 2011

CLD Papineau. *Balade au cœur de la Petite-Nation 2009-2010*. Imprimé au Canada. 56 pages

Comité de la politique culturelle. Octobre 2010. *Politique culturelle de la MRC Papineau (avant-projet)*. CLD Papineau. 27 pages.

Duval et al. 2006. *État des lieux de la MRC Papineau*, Université du Québec en Outaouais. En ligne. <<http://www.uqac.ca/>>. 70 p. Consulté le 9 mai 2011

GAULIN, Rachel. 2012. Consultation sur les aires protégées en Outaouais : les citoyens sont au rendez-vous. Radio-Canada, 25 septembre. En ligne.  
<<http://www.radio-canada.ca/regions/ottawa/2012/09/25/001-aires-protegees-consultation-thurso.shtml>>

L'ATINO. 2009. *Portrait forestier de la MRC Papineau*. MRC Papineau. 87 p.

L'ATINO. 2005. *Territoires d'intérêts de la MRC Papineau*. MRC Papineau. 26 p

Ministère du Transport du Québec. 2011. *Transport Québec*. En ligne.  
<<http://www.mtq.gouv.qc.ca/>>. Consulté à l'automne 2010

Ministère des Transports, Direction générale de l'Ouest, Direction de l'Outaouais. 1996. *Plan de transport de l'Outaouais 1996-2011*. 164 p.

Ministère de la Santé et Services sociaux. 2010. *Atlas de la Santé et des Services sociaux du Québec : Variations locales de l'indice de défavorisation*. En ligne. Québec : Gouvernement du Québec.  
<<http://www.msss.gouv.qc.ca/>>. Consulté juin 2011

Ministère de l'Éducation, Loisir et Sport. 2010. *Atlas de la défavorisation*. En ligne. Québec : Gouvernement du Québec.  
<<http://www.mels.gouv.qc.ca/>>. Consulté juin 2011

Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire. 2010. *Indice de développement*. En ligne. Gouvernement du Québec.  
<<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/>>. Consulté juin 2011

Ministère de l'Environnement et de la Faune. 2011. *Direction des politiques des secteurs agricoles*. « La méthode DRASTIC ». En ligne.  
<<http://www.mddep.gouv.qc.ca/>>. Consulté en 2011



## Plan d'urbanisme 2019

Sixième version

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 2011. *Département de géologie de l'Université Laval : « Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec »*. En ligne.

<<http://www.mddep.gouv.qc.ca/>>. Consulté en juin 2011

MRC Papineau, le pays de l'Or vert. « Portrait de la municipalité de Ripon ». *MRC Papineau*. En ligne.

<<http://www.papineau.ca/>>. Consulté en septembre 2010

MRC de Papineau et al. 2004 *Plan de développement intégré de la rivière Petite-Nation*. 50 p.

MRC Papineau. Mars 2006. *Règlement 078-2006 : Règlement de contrôle intérimaire relatif aux zones d'inondation*. 50 pages

MRC Papineau. Juin 2009. *Règlement n° 104-2009, modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 078-2006*

MRC Papineau. 2003. *Plan de gestion des matières résiduelles*. Régie intermunicipale - Argenteuil Deux-Montagnes. En ligne. 93 p.

<<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/>>. Consulté le 9 mai 2011

MRC Papineau. Mars 2003. *Mémoire sur le développement durable de la production porcine - Consultation sur le développement durable de la production porcine au Québec*. Lachute. 23 p.

Municipalité de Ripon. En ligne.

<<http://www.ville.ripou.qc.ca/>>. Consulté en septembre 2010

Outaouais, conférence régionale des élus. *Présentation sur l'état de situation en transport collectif et adapté en Outaouais*

POULIN, Gilles. Juin 2008. *Plan de relance et diversification économique de Ripon*. InnovaCom. 49 pages.

ROBERT, François; LA PETITE NATION. 20 février 2012. Un investissement gouvernemental de plus de 9 millions permet la création de l'ISFORT à Ripon. En ligne.

<<http://www.lapetitenation.com/Actualites/2012-02-20/article-2900736/Un-investissement-gouvernemental-de-plus-de-9-millions-permet-la-creation-de-l-%26rsquo%3BISFORT-a-Ripon/1>>

Statistique Canada. 2013. « Recensements de la population ». En ligne.

<<http://www.statcan.gc.ca/>>.

SIMARD, Serge. Août 1994. *L'industrie de la transformation du bois – Une présence vitale dans plusieurs municipalités québécoises*. Ministère des Ressources naturelles. Annexes B et C

Université du Québec en Outaouais. 2009. *Plan stratégique 2009-2014 de l'Université du Québec en Outaouais*. En ligne. 15 p.

<http://www4.uqo.ca/>



## DISPOSITIONS FINALES

### 1. ADOPTION

Par le présent règlement 2019-02-337 révisant le plan d'urbanisme adopté par le règlement n° 2001-07-029, le Conseil décrète l'adoption du plan d'urbanisme 2019 dans son ensemble et également chapitre par chapitre et paragraphe par paragraphe, de manière à ce que, si un chapitre ou un paragraphe de celui-ci était ou devait être un jour déclaré nul, les autres parties du présent plan d'urbanisme continueraient de s'appliquer.

### 2. REMPLACEMENT

Le présent plan d'urbanisme 2019 remplace le plan d'urbanisme adopté par le règlement n° 2001-07-029, tel qu'amendé.

### 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement 2019-02-337 révisant le plan d'urbanisme entrera en vigueur conformément à la Loi.

**FAIT ET PASSÉ À RIPON, ce 6 février 2019.**

Luc Desjardins, maire

Me Sébastien Gauthier, directeur général et secrétaire-trésorier